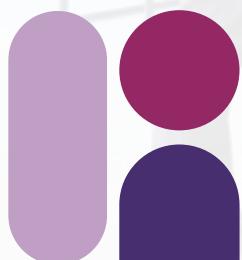




RAPPORT ANNUEL 2024



ICCI

Informatiecentrum voor
het Bedrijfsrevisoraat
Centre d'Information du
Révisorat d'Entreprises





Table des matières

Message du président	3
Partie 1 : Présentation de la Fondation ICCI	8
Introduction et mission	9
L'organe d'administration	10
Le Comité restreint	11
Collège de commissaires	11
Partie 2 : Activités de l'ICCI	12
Helpdesk - Review Teams et avis	15
Publications	20
Tax, Audit & Accountancy	25
Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2024	29
Séminaires, sessions d'information et journées d'étude	31
Site internet de l'ICCI	37
Partie 3 : Annexes	38
Annexe 1 : Liste des avis de 2024	39
Annexe 2 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2024	45
Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisées de mars 2023 à mars 2024	47



Message du président

La Fondation ICCI a changé d'adresse !

L’Institut des Réviseurs d’Entreprises (IRE) et l’Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA) ont déménagé à deux pas de la Gare du Nord, dans le vibrant quartier d’affaires de Bruxelles. Désormais, le siège social de la Fondation ICCI se trouve donc également dans le Bâtiment Phoenix, situé sur le Boulevard du Roi Albert II au numéro 19. Ce déménagement marque une nouvelle étape, tout en confirmant l’engagement de la Fondation par rapport à ses activités essentielles, à savoir :

Le Helpdesk

Les avis de l’ICCI sont les pages les plus visitées du site de l’ICCI. Dans ce rapport annuel, nous avons sélectionné quelques avis marquants publiés en 2024 pour vous offrir un aperçu des questions abordées. Ces thématiques, en phase avec les défis actuels, pourraient susciter votre intérêt et enrichir votre pratique professionnelle.

Comme son nom l’indique, l’objectif premier du Helpdesk est d’aider les réviseurs d’entreprises et les tiers par rapport aux questions en lien avec le révisorat d’entreprises. Ce service organisé par l’ICCI en toute indépendance, et toujours au service de l’intérêt général, s’inscrit parfaitement dans notre volonté de soutenir la profession et de contribuer à son rayonnement.

Si vous n’avez jamais fait appel aux services du Helpdesk, sachez que nous avons cinq équipes – six à partir de 2025 - composées d’un collège d’experts dans leur domaine. N’hésitez pas à nous soumettre vos questions via le formulaire sur le site web de l’ICCI.



Le TAA et les livres

La revue Tax, Audit & Accountancy (TAA) est reconnue pour la qualité scientifique de ses articles. En 2024, une nouvelle formule a été lancée : un nouveau numéro paraît dorénavant chaque mois, sauf en été. Ce rythme plus soutenu mais allégé au niveau du contenu (un à deux articles par numéro) doit davantage rencontrer les besoins de notre lectorat. Tous les articles sont en outre publiés en français et en néerlandais (sauf les articles initialement rédigés en anglais).

Le TAA est à la portée de tous et disponible directement sur le site de la Fondation ICCI. Abonnez-vous gratuitement pour être sûr de ne manquer aucun numéro et rester informé de nos derniers articles : [Tax, Audit and Accountancy](#)

Deux livres ont en outre été publiés en 2024 :

- Le réviseur d'entreprises face au blanchiment de capitaux : actualités, enjeux et perspectives
- Evaluation des dommages économiques

Ces livres sont disponibles sans frais, en format numérique sur le site de la Fondation ICCI pour tous les réviseurs d'entreprises et les stagiaires.

Les modèles de documents

Les modèles de documents mis à disposition sur le site de l'ICCI forment une source d'inspiration indispensable pour le travail au quotidien. Je tiens toutefois à rappeler qu'il est nécessaire que ces modèles soient adaptés aux circonstances de l'espèce. Une relecture attentive doit donc être faite de façon systématique.



L'organisation de la Formation permanente de l'IRE

En 2024, l'ICCI a continué à offrir de nombreuses possibilités en termes de formation : séminaires (en présentiel), webinaires (à distance) et webinaires à la demande. Un effort important a été fourni en ce qui concerne l'offre de formations ESG afin de permettre aux réviseurs d'entreprises de suivre le nombre d'heures nécessaires pour obtenir la mention de réviseur agréé pour l'assurance de l'information en matière de durabilité dans le registre public.

En 2024, à la demande de la Commission formation de l'IRE, l'ICCI a également continué à développer les webinaires à la demande dans d'autres domaines. Nous constituons ainsi, progressivement, une bibliothèque de webinaires dans tous les domaines qui intéressent le révisorat d'entreprises.

Pour les workshops, qui requièrent un maximum d'interactivité, le format de prédilection reste bien sûr le séminaire en présentiel. Il en est de même pour les deux principales journées d'étude de l'IRE, à savoir la Journée du révisorat et la Journée du secteur public, lesquelles représentent aussi une belle occasion de networking. En 2024, une journée d'étude sur les expertises judiciaires a également été organisée pour la première fois.

L'ICCI et l'IRE travaillent donc de concert pour continuer à organiser une formation de qualité aux réviseurs d'entreprises tant au niveau du contenu (compétence de la Commission Formation de l'IRE) qu'en ce qui concerne la gestion de l'organisation pratique (compétence de l'ICCI).



Les Prix ICCI-IRE pour le meilleur mémoire

En 2024, nous avons organisé la deuxième édition des Prix ICCI-IRE pour le meilleur mémoire en relation avec l'audit. Ces prix visent à récompenser les étudiants qui excellent dans ces matières et à rendre ces sujets plus attrayants pour le grand public.

En conclusion

Les membres de l'organe d'administration de la Fondation poursuivent un double objectif : soutenir la profession tout en servant l'intérêt général !

Grâce à une composition équilibrée –représentants du monde académique et réviseurs d'entreprises – la Fondation dispose des ressources nécessaires pour concrétiser ses ambitions. Cet équilibre, associé à une collaboration étroite avec l'IRE, nous permet de bâtir une profession résolument solide, innovante et prête à relever les défis de demain.

Ensemble, nous traçons la voie vers un avenir responsable et inspirant !



Prix des meilleurs mémoires

Le 30 novembre 2024 au WEX à Marche-en-Famenne

De gauche à droite : Eric VAN HOOF (Vice-président IRE, Administrateur ICCI) - Simon TRIBOLET (1er prix pour le mémoire) - Elise MARBAISSE (2e prix pour le mémoire) - Henri OLIVIER (Vice-président de l'organe d'administration ICCI) - Laura GUARINO (Administratrice ICCI)

1

Présentation de la Fondation ICCI

Introduction et mission	8
L'organe d'administration	11
Le Comité restreint	12
Collège de commissaires	12



Introduction et mission

La fondation privée « Centre d'information du Révisorat d'Entreprises – Informatiecentrum voor het Bedrijfsrevisoraat » (ICCI) a été créée en 2006. Son organe d'administration est composé pour moitié de représentants du monde académique, l'autre moitié étant constituée de réviseurs d'entreprises. Cette composition équilibrée permet de rencontrer le double objectif d'indépendance et d'excellence que la fondation s'est assignée.

La mission de la fondation ICCI est de fournir des informations objectives et scientifiques sur toutes les questions relatives au révisorat d'entreprises. Dans ce cadre, l'ICCI coordonne aujourd'hui de nombreuses activités dont certaines incombaient auparavant à l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE). Les deux entités travaillent bien entendu en étroite collaboration.

L'une des premières compétences que l'IRE a transférées à la fondation ICCI a été le **helpdesk**. Celui-ci a pour objectif de répondre aux questions d'ordre juridique ou technique que les réviseurs d'entreprises (ou des tiers) se posent dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les avis rendus par le helpdesk sont rédigés par des experts dans différents domaines du révisorat d'entreprises et ont donc une vraie valeur de doctrine.

Les réponses de l'ICCI sont rédigées en toute autonomie et ne peuvent pas être considérées comme reflétant le point de vue officiel du Conseil de l'IRE. La seule façon d'obtenir le point de vue officiel de l'IRE est de s'adresser directement à ses organes officiels, à savoir le Conseil ou, le cas échéant, le Comité exécutif de l'IRE.

L'ICCI est également responsable de la publication de divers **livres et ouvrages, y compris le magazine TAA** (Tax, Audit & Accountancy), que les réviseurs peuvent télécharger au format PDF depuis son site internet.

Par ailleurs, la fondation met différents **outils** à disposition des membres de l'IRE sur son site internet. Il s'agit par exemple de manuels, de politiques et procédures, de checklists ou de rapports pour aider les réviseurs d'entreprises à se conformer aux exigences des normes applicables en Belgique.

Depuis plusieurs années, l'ICCI est également en charge de l'organisation pratique des **formations et séminaires** destinés aux réviseurs d'entreprises, de **sessions d'information** et de **journées d'étude**, comme la journée du révisorat ou la journée du secteur public. L'IRE, via sa Commission formation, reste en charge du contenu du programme de la formation permanente.

Depuis 2012, l'ICCI est membre des Fondations.be (la Fédération belge des Fondations philanthropiques) et est Silver sponsor de l'ASBL Women on Board.

Le fonctionnement de l'ICCI est financé par une **contribution annuelle** versée par tous les réviseurs d'entreprises et dont le montant est déduit de la cotisation qu'ils versent à l'IRE. Cette contribution leur est facturée directement avec TVA et leur donne accès aux conseils du helpdesk, aux ouvrages, outils et documents publiés par l'ICCI et aux séminaires, sessions d'information et journées d'études organisés par la fondation.

L'organe d'administration

Réviseurs d'entreprises



Président :
Lieven ACKE
Réviseur d'entreprises



Vice-président :
Henri OLIVIER
Prof. Dr. Em. ULiège



**Pierre
P. BERGER**
Président
honoraire IRE



**Charles-Henri
DE STREEL**



**Thierry
DUPONT**
Président
honoraire IRE



**Laura
GUARINO**



**Fernand
MAILLARD**



**Marleen
MANNEKENS**



**Eric
VAN HOOF**



**Olivier
VERTESEN**

Académiques



**Herman
BRAECKMANS**
UAntwerpen



**Diane
BREESCH**
VUB



**Simon
DEKEYSER**
KULEUVEN



**Yves
DE RONGÉ**
UCLOUVAIN



**Anshi
DE WOLF**
UGENT



**Sophie
HOOZÉE**
UGENT



**Faska
KHROUZ**
ULB



**Tom
VAN CANEGHEM**
UANTWERPEN



Le Comité restreint

En 2024, un comité restreint a été créé dans le but de créer davantage de liens avec le Conseil de l'IRE.

Ce comité se réunit tous les mois, une semaine après le Conseil de l'IRE.



Lieven ACKE
Président



**Eric
VAN HOOF**
Administrateur



**Charles-Henri
DE STREEL**
Administrateur et
Secrétaire-trésorier



Henri OLIVIER
Vice-président



**Laura
GUARINO**
Administratrice



**Alexia
CAUWE**
Déléguée générale

Collège de commissaires



**Hélène
SPEGELAERE**



**Christian
CALUWAERTS**

Activités de la Fondation ICCI

Helpdesk - <i>Review Teams et avis</i>	15
Publications	20
Tax, Audit & Accountancy	25
Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2024	29
Séminaires, sessions d'information et journées d'étude	31
Site internet de l'ICCI	37

Helpdesk – Composition des Review teams



Président :
Lieven ACKE
Réviseur d'entreprises

Review team questions anti-blanchiment (AML)



Thierry DUPONT
Président honoraire
de l'IRE et administrateur
de l'ICCI



Olivier de BONHOMME
Réviseur
d'entreprises



Wim RUTSAERT
Réviseur
d'entreprises

Review team questions juridiques et déontologiques



Henri OLIVIER
Secrétaire général
honoraire de l'IRE et
Vice-Président de l'ICCI



Michel DE WOLF
Président honoraire
de l'IRE



Luk OSTYN
Réviseur d'entreprises

Review team questions comptables



Marleen MANNEKENS
Réviseur d'entreprises et
administratrice de l'ICCI



Rio VERHEYEN
Réviseur d'entreprises



Thomas CARLIER
Spécialiste IFRS

**Review team questions normatives et ISA**

Olivier VERTESEN
Réviseur d'entreprises et administrateur de l'ICCI



Dries SCHOCKAERT
Spécialiste ISA



Lieven TYDGAT
Premier auditeur-réviseur Cour des Comptes

Secrétariat

Alexia CAUWE
Déléguée générale



Steven DE BLAUWE

Review team questions ISQM

Marleen MANNEKENS
Réviseur d'entreprises et administratrice de l'ICCI



Olivier de BONHOMME
Réviseur d'entreprises



Dries SCHOCKAERT
Spécialiste ISA



Camille LUXEN



Katrien VAN TILBORG



Clément DE BRUYN



Helpdesk - Review Teams et avis

L'une des principales missions de la fondation ICCI est de répondre de façon indépendante et professionnelle aux questions en lien avec les missions révisorales posées par les réviseurs d'entreprises ou les tiers. Toutefois, l'ICCI ne répond pas aux questions de nature fiscale, aux questions controversées ou encore aux questions imprécises et aucune suite n'est donnée aux questions orales et aux questions posées par des étudiants.

L'ICCI ne répond par ailleurs à aucune plainte à l'égard des réviseurs d'entreprises car c'est le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises qui est habilité à traiter ce type de plaintes (art. 53, § 2 de la loi du 7 décembre 2016).

Les réviseurs d'entreprises et les tiers qui s'adressent au helpdesk via le [formulaire](#) sur le site internet de l'ICCI peuvent compter sur l'expérience d'un collège d'experts dont certains sont réviseurs d'entreprises répartis en cinq *review teams* et accompagnés dans leur travail par des juristes. Chaque *review team* est spécialisée dans un domaine en particulier.

La fondation est constamment soucieuse de la qualité de ses réponses. Elle attache également une attention particulière à les formuler dans les meilleurs délais. Toutefois, certaines demandes revêtent parfois un caractère technique spécifique, ce qui peut entraîner un délai de réponse plus long.

Une sélection d'avis, classés par thème et dotés de mots-clés en français et en néerlandais, est régulièrement publiée sur le site internet de l'ICCI. En 2024, 76 avis ont été traités. La liste de tous les avis publiés en 2024 sur le site de l'ICCI est reprise en annexe (cf. annexe 1). Ci-après, une sélection de quelques avis marquants publiés en 2024¹:

Sociétés en défaut de nommer un commissaire

De nombreuses questions posées au Helpdesk de l'ICCI concernent les conséquences de l'absence de commissaire alors que l'entité est tenue d'en désigner un.

.....

1) Le présent aperçu n'est pas exhaustif ; nous vous invitons à vous référer à l'intégralité des avis en question, via le lien hypertexte, afin de disposer de tous les éléments concernant les avis cités.

En substance, un réviseur d'entreprises ne peut accepter une mission spéciale dans une entité qui, à tort, n'a pas nommé de commissaire. À ce sujet, l'ICCI réfère à l'article 3:97 §1^{er} CSA et au risque de complicité en droit pénal si le réviseur d'entreprises ou l'expert-comptable certifié acceptait une telle mission. L'ICCI fait aussi référence à une communication commune de l'ITAA et de l'IRE sur des principes communs concernant la nomination du commissaire et la protection du titre professionnel². L'avis [23-042](#) (publié en décembre 2023) rappelle ce principe, applicable même en cas de démission du commissaire qui était désigné mais n'a pas été remplacé. L'avis [24-042](#) précise qu'il n'appartient pas au réviseur d'entreprises d'assurer le suivi des démarches de la société pour procéder à la nomination d'un commissaire.

Dans l'avis [24-004](#) les mêmes principes sont rappelés mais il est conclu que dans le cas d'espèce, la situation est différente car la société pour laquelle le réviseur

.....

2) Cf. Nomination du commissaire et protection du titre professionnel : L'IRE et l'ITAA s'accordent sur des principes communs (ibr-ire.be)



d'entreprises s'apprête à accepter une mission spéciale (apport en nature) est une société à constituer suite à la scission de la société dans laquelle un commissaire aurait dû être désigné. La société nouvellement constituée n'est pas en défaut de nommer un commissaire. Les conditions de l'infraction prévue à l'article 3:97 §1^{er} CSA ne paraissent donc pas réunies.

L'ICCI préconise toutefois que le réviseur d'entreprises adresse une lettre de recommandation à ses mandants afin qu'ils régularisent la situation dans la société qui se scinde.

L'avis [23-044](#) apporte également une nuance aux principes précités dans le cas où, suite à une restructuration, une filiale belge qui faisait auparavant partie d'un groupe consolidé, sort du périmètre de consolidation et ne fait plus partie du groupe international.

Les dispositions pénales étant d'interprétation stricte, il ne peut plus, pour l'ICCI être question de complicité d'un délit et le réviseur d'entreprises ou l'expert-comptable certifié pourrait donc accepter une mission ponctuelle.

Fusion et apport en nature

En 2023, l'ICCI avait déjà constaté un fort intérêt pour le nouveau régime de fusion simplifiée entre deux sociétés

sœurs instauré par la modification le 16 juin 2023 de l'article 12:7, 2^o CSA³.

Pour l'ICCI la procédure d'apport en nature n'est pas requise dans le cadre de cette procédure simplifiée. Il convient en effet de suivre la même procédure que pour la fusion « silencieuse » visée à l'article 12:7, 1^o CSA et la procédure simplifiée aux articles 12:50 à 12:58 CSA. Sur base de l'article 12:53,§2, la procédure d'apport en nature ne s'applique pas.

En 2024, deux avis ([24-002](#) et [23-064](#)) ont porté sur la fusion inversée, c'est-à-dire, l'absorption de la société mère par la filiale, à 100%. Dans ce cas, les conditions posées pour l'application de l'article 12 :7, 2^o du CSA ne sont pas remplies et la procédure d'apport en nature devra donc bien être suivie.

Si la société absorbante est une SRL, une SC, une SA, une société européenne ou une société coopérative européenne, le rapport en nature ne sera toutefois pas obligatoire si toutes les conditions de l'article 12:25 in fine du CSA sont remplies. Concrètement, lorsque les

.....

3) Cf. les avis 23-035 et 23-039.

rapports sur les projets de fusion ont été établis par l'organe d'administration et par le commissaire (ou, le cas échéant, un réviseur d'entreprises ou un expert-comptable certifié)⁴, les rapports prévus pour les apports en nature ne s'appliquent pas à la société absorbante.

Nomination rétroactive du commissaire

Deux avis de l'ICCI, les avis [24-008](#) et [24-044](#), ont traité cette question. L'avis 24-008 vise le cas où le commissaire nommé par l'assemblée générale est invité à effectuer le contrôle des comptes d'un exercice clôturé. La durée du mandat prendra effet et sera toujours calculée à partir de la date effective de nomination. Si le réviseur d'entreprises est nommé comme commissaire avant la fin de l'année N, il n'y a pas de difficulté particulière. Le mandat de commissaire couvre dans ce cas, exceptionnellement, une période de 4 exercices comptables.

Si le réviseur d'entreprises est désigné en tant que commissaire après la clôture de l'année N, sa nomination s'étend aux exercices N, N+1 et N+2, mais ne couvre pas l'exercice N-1. Dans cette situation, l'ICCI recommande

.....

4) Et qu'il n'a donc pas été fait usage de la possibilité de renoncer au rapport concernant le projet de fusion, de l'organe d'administration et du commissaire, conformément à l'alinéa 2 de l'article 12:25 et à l'alinéa 6 de l'article 12:26.

que l'assemblée générale adopte deux décisions distinctes :

1. Nommer le commissaire pour trois exercices (N, N+1 et N+2)
2. Donner mandat pour un contrôle contractuel, sous la forme d'une mission particulière pour l'année N-1.

Ce contrôle de l'exercice comptable N -1 prend alors la forme d'une mission contractuelle et le rapport ne sera donc pas publié. La seconde décision témoignerait de la bonne foi du réviseur d'entreprises et permet d'atténuer le risque de responsabilité pénale.

Questions à propos des ASBL

Dissolution et liquidation en un acte

La dissolution et liquidation en un acte des ASBL a conduit à un avis [24-032](#) dans lequel deux tendances différentes sont développées quant à l'étendue de la mission du réviseur d'entreprises ou de l'expert-comptable certifié.

Selon la première tendance le contrôle se limite à la vérification des mentions dans l'état résumant la situation active et passive ainsi que des paiements ou de la consignation. Cette position selon laquelle la mission consiste donc en une simple constatation de faits est

également celle reprise par l'avis [23-025](#).

Une deuxième tendance, développée dans l'avis 24-032 considère que le professionnel doit donner une opinion sur l'exhaustivité des dettes. Outre l'état résumant la situation active et passive, le professionnel devrait tenir compte des dettes jusqu'au moment de la signature de son rapport. Il devrait également mettre à profit son jugement professionnel basé sur sa connaissance de l'entité et sur une analyse des risques afin d'obtenir une assurance raisonnable quant à l'exhaustivité et l'exactitude de l'état de l'actif et du passif.

Pour la Commission juridique de l'IRE, qui a également pris connaissance de ces deux tendances, il faut, en tout état de cause, tenir compte des risques associés à ce type de mission, comme celui d'une éventuelle responsabilité pénale du professionnel. Pour la majorité des membres de la Commission juridique, la mission du professionnel doit avoir une valeur ajoutée. À défaut, il convient de refuser la procédure en un jour et d'opter pour une dissolution et liquidation en deux étapes.

L'avis 24-032 confirme en outre que pour la dissolution et liquidation en un acte d'une petite ASBL qui n'a pas l'obligation de désigner un commissaire, l'intervention

d'un réviseur d'entreprises ou d'un expert-comptable certifié est néanmoins requise pour l'exécution de la mission prévue à l'article 2:135 CSA, et ce, même si aucune dette n'est reprise dans l'état résumant la situation active et passive.

Consolidation

Deux avis de l'ICCI en 2024 ([24-068](#) et [24-043](#)) ont confirmé que les ASBL ne sont jamais tenues d'établir des comptes consolidés, l'obligation de consolidation s'appliquant uniquement aux sociétés dotées de la personnalité juridique. Cette position est également confirmée par la Commission des normes comptables (cf. avis CNC 2019/12 sur les critères de taille des associations et fondations).

Questions comptables

Pécule de vacances

L'avis [24-033](#) porte sur la comptabilisation dans une ASBL d'une provision portant sur le pécule de vacances de ses employés. En parallèle, elle comptabilise un subside pour le même montant, ce qui a pour effet de neutraliser la charge que représente la provision pour pécule de vacances pour l'exercice en question. Le commissaire de l'ASBL en question s'interroge sur la légalité de cette pratique.

L'ICCI recommande avant tout, d'expliquer les deux principes comptables indissociables, à savoir le « *matching principle* » et le principe de prudence, dans les règles d'évaluation des comptes annuels.

Le premier impose aux sociétés et associations de rapprocher les produits aux charges auxquelles ces produits sont afférents en vue de refléter son résultat. Ce principe est cependant subordonné au principe de prudence (qui est donc prioritaire) et, partant, l'appréciation d'éventuelles incertitudes concernant le droit à l'obtention du subside. L'analyse doit être faite au cas par cas, en vérifiant ce que prévoit la convention de subvention et il n'est donc pas question d'une compensation automatique entre la comptabilisation d'une dette et d'un subside.

Critères de taille

Les questions concernant les nouveaux critères de taille et les dispositions transitoires à ce sujet ont également été traités à plusieurs reprises.

L'avis 2024/07 de la CNC du 11 septembre 2024 concernant l'impact de la hausse des critères de taille pour les sociétés est une lecture vivement conseillée pour déterminer si une société est petite ou « grande » pour un exercice qui a commencé après le 31 décembre 2023.

L'avis [24-052](#) explique qu'un groupe qui n'est pas de taille réduite est considéré comme tel dès son premier exercice, sans période de transition. Cela signifie que les comptes consolidés doivent être publiés et contrôlés dès le premier exercice, conformément à l'article 1:24 §3 du CSA. Il n'existe pas de délai d'attente de deux ans pour les nouveaux groupes qui dépassent ces seuils.

Inversement, dans l'avis [24-074](#), lorsqu'un seul des critères de l'article 1:24 du CSA est dépassé pour un exercice qui a commencé après le 31 décembre 2023, la société est immédiatement considérée comme une petite société pour l'exercice 2024, l'effet différé étant ponctuellement neutralisé lors de cette clôture. Il n'est donc pas nécessaire d'appliquer les critères de taille aux chiffres des deux exercices précédents. Dans ce cas, la société est donc dispensée d'établir de comptes consolidés pour l'exercice 2024. Dans la mesure où la société ne dépasse qu'un seul critère pour les exercices 2024 et 2025, elle sera également considérée comme un groupe de taille réduite pour les exercices 2025 et 2026, et sera donc dispensée de l'obligation d'établir des comptes consolidés.

Dans le cas contraire, la société devra établir des comptes consolidés pour les exercices 2025 et 2026, car elle ne sera alors plus considérée comme un groupe de taille réduite.

Dans ce dernier cas, pour l'exercice 2025, conformément à l'article 3:59 de l'AR portant exécution du CSA, des chiffres comparatifs pour l'exercice précédent (c'est-à-dire l'exercice 2024) devront néanmoins également être donnés. L'intérêt pratique de la dispense d'établir des comptes consolidés pour l'exercice 2024 est alors considérablement réduit.

En matière d'AML, conséquence d'une notification à la CTIF

Un réviseur d'entreprises doit-il mettre fin à une mission ponctuelle suite à une déclaration auprès de la CTIF ? Cette question soulève des préoccupations quant à un éventuel conflit avec l'interdiction de divulgation prévue par la loi anti-blanchiment.

L'avis [24-009](#) apporte des éclaircissements et invite à la plus grande prudence dans ce type de situation. En effet, le réviseur d'entreprises ne peut en aucun cas informer sa cliente de la déclaration à la CTIF (cf. article 55 de la loi AML). Cette interdiction de divulgation, serait toutefois d'interprétation restrictive : elle porte sur l'existence même de la déclaration, mais pas nécessairement les éléments ou le contexte qui y sont liés.

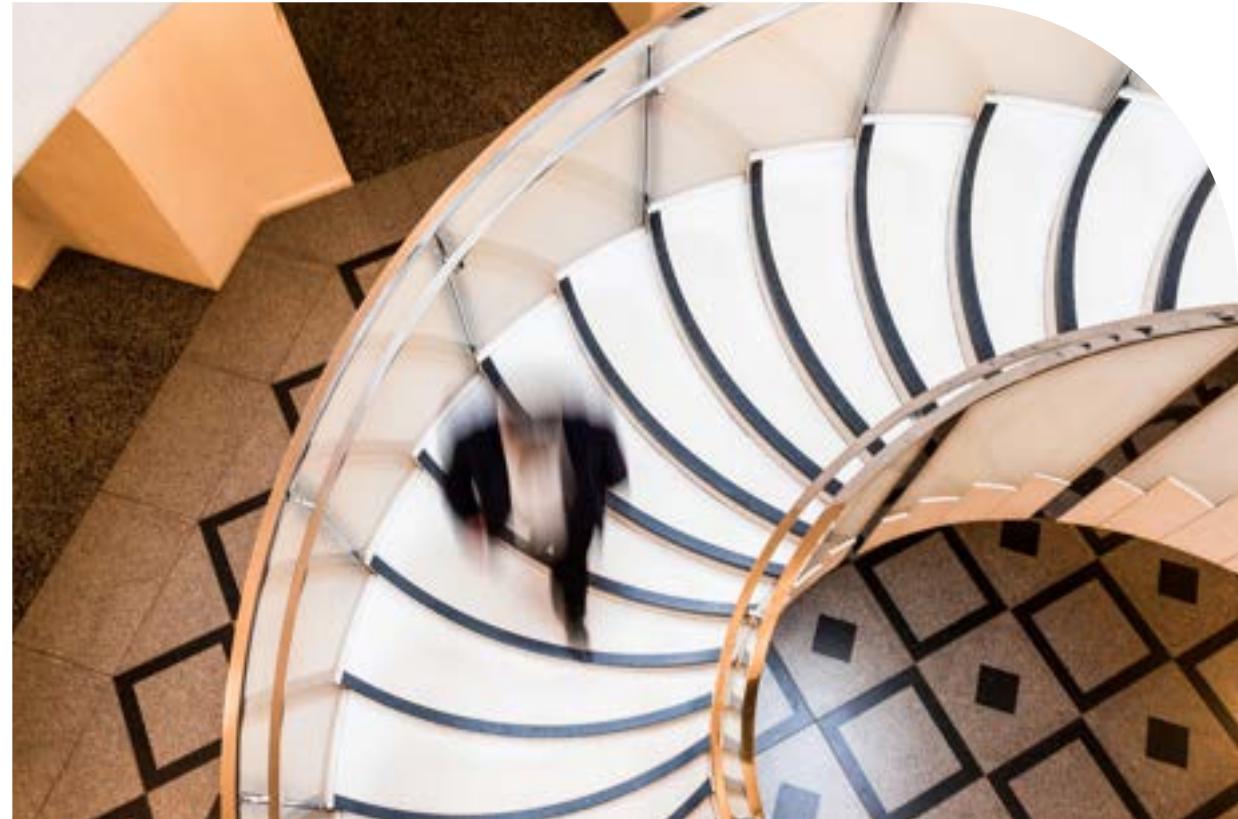
Ainsi, le réviseur d'entreprises pourrait justifier la cessation de sa mission par une rupture de confiance, par exemple

en invoquant le manque de communication claire ou l'absence de documentation nécessaire de la part du client. Il est cependant essentiel que le motif avancé reflète fidèlement la réalité.

Concrètement, cette recherche d'équilibre entre les différentes obligations légales et déontologiques peut s'avérer complexe. Dans certains cas, il pourrait être opportun de solliciter un avis juridique afin de s'assurer d'une prise de décision conforme et appropriée.

Champ d'application de l'ISQM

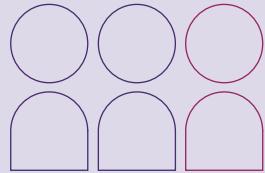
La norme ISQM de l'IRE a rendu les normes internationales de gestion de qualité ISQM1 et ISQM2 applicables aux missions de révision en Belgique. L'avis [24-030](#) précise que la notion de « mission de révision » englobe toutes les missions d'assurance. Étant donné que la mission contractuelle de contrôle des comptes annuels des PME aboutit à l'expression d'une assurance raisonnable, cette mission est également soumise à la norme ISQM.



Nouveauté en 2025 : une nouvelle review team voit le jour, elle se penchera sur les questions concernant les aspects ESG ou la CSRD.

Publications





Composition

Président :

Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises)

Membres :

Pierre P. BERGER (Réviseur d'entreprises honoraire) jusqu'au 20/09/2024, Herman BRAECKMANS (Prof. Dr. Em. UAntwerpen) jusqu'au 20/12/2024, Yves DE RONGÉ (Prof. Dr. UCLouvain), Anshi DE WOLF (Doctor-assistant UGent) à partir du 14/06/2024 et Simon DEKEYSER (Associate Professor KULeuven)

Secrétariat :

Steven DE BLAUWE et Alexia CAUWE

En accord avec notre éditeur, les livres en version PDF sont désormais mis gratuitement à la disposition de tous après une période d'embargo d'un an, via notre site internet.

Publications

L'ICCI publie depuis de nombreuses années des livres en lien avec l'audit et le révisorat. Ceux-ci sont mis gratuitement à disposition des réviseurs d'entreprises et des stagiaires au format PDF sur son [site internet](#). Les tiers qui souhaitent y avoir accès peuvent également les commander auprès de l'éditeur.

L'ICCI a publié deux livres en 2024 :

- Le réviseur d'entreprises face au blanchiment de capitaux : actualités, enjeux et perspectives
- Évaluation des dommages économiques

Le résumé de ces deux livres se trouve à la page suivante.

Composition de la commission Publications



Lieven ACKE
Réviseur d'entreprises



Pierre P. BERGER
Président honoraire de l'IRE



Yves DE RONGÉ
Prof. Dr. UCLouvain



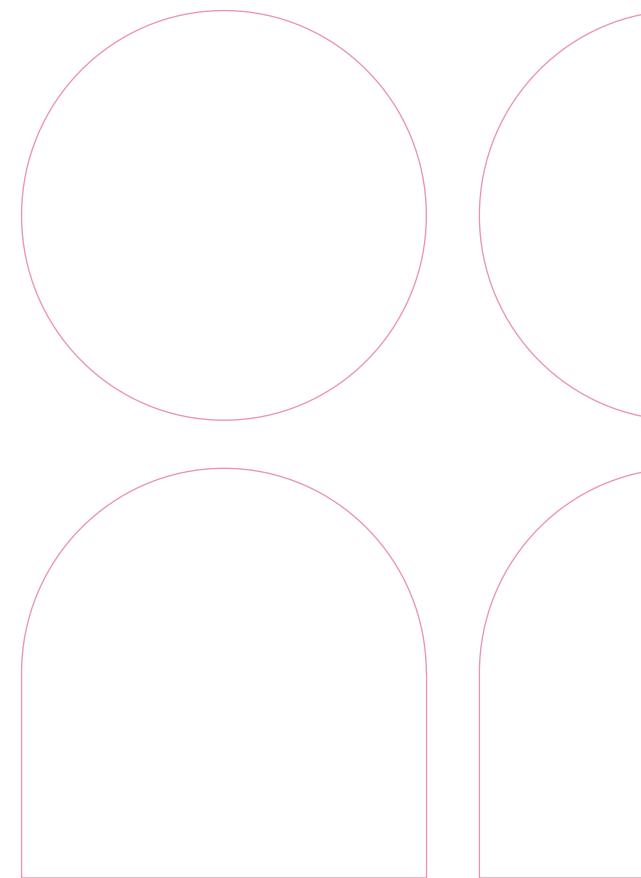
Simon DEKEYSER
Associate Professor
KULeuven



Herman BRAECKMANS
Prof. Dr. Em. UAntwerpen



Anshi DE WOLF
Doctor-assistent UGent





Résumé des livres publiés en 2024

Le réviseur d'entreprises Face au blanchiment de capitaux : actualités, enjeux et perspectives (livre ICCI 2024-1)

Depuis plus de trois décennies, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est devenue une priorité pour les autorités et les professionnels.

Les auteurs explorent les contextes dans lesquels les produits et services de divers secteurs pourraient être exploités à des fins de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme. Il examine également en détail le rôle des réviseurs d'entreprises dans le dispositif préventif anti-blanchiment, notamment leur obligation de signaler les soupçons de blanchiment à la Cellule de traitement des informations financières (CTIF). Il éclaire également les lecteurs sur les défis rencontrés par les réviseurs d'entreprises dans ce contexte.

Des études de cas mettent en lumière les différentes techniques utilisées par les blanchisseurs dans des secteurs considérés comme plus risqués pour la

profession. D'autres réglementations, concernant le registre des bénéficiaires effectifs et la protection des lanceurs d'alerte, sont également examinées en détail, offrant un aperçu complet des outils disponibles dans cette lutte.

L'ouvrage souligne également l'importance croissante de la coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi que les implications de la révision des règles de l'Union Européenne en matière de lutte contre le blanchiment et de financement du terrorisme.

Il constitue un outil précieux pour tous les acteurs engagés dans la lutte contre le blanchiment d'argent, ainsi que pour ceux intéressés par le rôle des réviseurs d'entreprises et la réglementation y afférente.

Évaluation des dommages économiques (livre ICCI 2024-2)

Dans le monde complexe des affaires, où les risques surviennent et les litiges sont parfois inévitables,

l'importance pour la pratique d'une évaluation bien fondée des dommages économiques est incontestable.

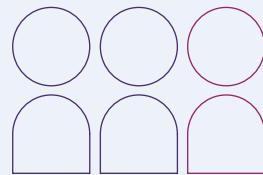
L'évaluation des dommages repose sur un cadre juridique, qui a d'ailleurs été récemment modifié par l'introduction des Livres 5 et 6 du Code civil. Les règles juridiques n'abordent pas le processus de constatation des dommages. Cela se comprend au vu de la multitude de situations dans lesquelles il est question de dommages économiques : rupture abusive de négociations commerciales, conseils professionnels erronés, concurrence déloyale, calamités diverses, etc.

L'expert est censé appliquer les règles de droit à une situation concrète. Les réviseurs d'entreprises sont bien placés pour cela : en tant qu'experts indépendants et objectifs, ils utilisent leurs connaissances spécialisées et leurs compétences analytiques pour quantifier et étayer les dommages. L'expertise et l'approche méthodologique des réviseurs d'entreprises constituent une véritable valeur ajoutée. Qu'il s'agisse de pertes de revenus, de dépréciation d'actifs ou des conséquences d'une rupture

de contrat, le réviseur d'entreprises est confronté à un large éventail de questions financières et économiques qui nécessitent des analyses précises et transparentes.

Le présent ouvrage vise à explorer les différentes facettes de la compensation des dommages économiques purs en s'appuyant sur le nouveau cadre juridique. Après une introduction générale (chapitre 1er), ainsi qu'une présentation détaillée des nouvelles dispositions légales (chapitre 2), les différentes méthodologies d'évaluation des dommages économiques sont analysées et plusieurs exemples concrets issus de la pratique sont présentés (chapitre 3). Le chapitre 4 examine le cadre du réviseur d'entreprises en tant qu'expert en matière d'évaluation des dommages économiques et l'ouvrage se conclut par l'expérience des Pays-Bas concernant l'évaluation des dommages économiques (chapitre 5).





Composition

Rédacteur en chef :

Michel DE WOLF (Président, Professeur UCLouvain-ULiège)



Membres du Comité de rédaction :

Lieven ACKE (Réviseur d'entreprises), Thomas CARLIER (Chargé de cours ICHEC), Marie DELACROIX (Réviseur d'entreprises), Thierry DUPONT (Réviseur d'entreprises honoraire), Laura GUARINO (Réviseur d'entreprises), Ann JORISSEN (Professeur UAntwerpen) jusqu'au 01/11/2024, Fernand MAILLARD (Réviseur d'entreprises), Marleen MANNEKENS (Réviseur d'entreprises), Bart PEETERS (Professeur UGent), Dries SCHOCKAERT (Professeur VUB), Tom VAN CANEGHEM (Professeur UAntwerpen) à partir du 01/11/2024 et Christoph VAN DER ELST (Professeur UGent, Tilburg Universiteit)

Éditeur responsable :

Laura GUARINO

Secrétariat :

Steven DE BLAUWE, Alexia CAUWE, Camille LUXEN et Katrien VAN TILBORG

Tax, Audit & Accountancy

Trait d'union entre le monde du révisorat et le milieu académique

La revue Tax, Audit & Accountancy (TAA) est un périodique d'information qui rassemble des contributions du monde du révisorat d'entreprise, du milieu académique et d'autres professionnels, experts dans leur domaine. Il est destiné à fournir une information approfondie et de haute qualité sur tous les sujets relatifs à la profession de réviseur d'entreprises. Il comprend un éditorial du Président de l'IRE, un mot du rédacteur en chef, ainsi que des articles de fond et une chronique sur des sujets intéressant les réviseurs d'entreprises.

Sa diffusion est particulièrement large puisqu'il est adressé à tous les réviseurs d'entreprises et réviseurs d'entreprises honoraires, aux stagiaires et aux pouvoirs publics, aux leaders d'opinions qui s'intéressent à l'audit ainsi qu'aux matières fiscales et comptables ou encore aux personnes du monde académique (enseignant ces matières) et représentants du monde économique. En 2024, ce sont ainsi 2.400 personnes qui ont reçu le TAA par mail. En outre, toute personne

intéressée peut s'abonner gratuitement via le [site web de l'ICCI](#), et recevoir de la sorte tout nouveau numéro dès sa parution.

Depuis 2010, l'ICCI est l'éditeur responsable du magazine TAA. Tous les numéros du TAA parus depuis 2010 peuvent également être téléchargés par tout intéressé sur le site internet de l'ICCI. À partir du numéro 43 (en 2014), le TAA est devenu intégralement numérique.

En 2024, cinq numéros ont été publiés. Le TAA a également fait peau neuve en adoptant une nouvelle formule. À partir de septembre 2024, un numéro par mois est publié, sauf en été.

Ce rythme plus soutenu s'accompagne d'une réduction du nombre d'articles par sortie de « presse ». Le plus souvent, un numéro comportera un seul article, exceptionnellement deux, constitué le cas échéant par



l'une de nos chroniques annuelles. Chaque édition comprend aussi une tribune, confiée par alternance au président de l'IRE, à un acteur externe, ou au rédacteur en chef.

L'objectif est que cette formule plus fréquente et plus ciblée rencontre davantage encore les besoins de notre lectorat. Elle permet notamment de diffuser plus rapidement un article sans qu'il ne faille attendre le bouclage d'autres contributions. Par ses sommaires plus concentrés et sa plus grande fréquence, elle assure une meilleure visibilité sur internet et les réseaux sociaux. Et elle stimule la lecture par un nombre de pages plus raisonnable, ainsi que par une publication intégrale dans la langue principale du lecteur (français ou néerlandais). Les articles rédigés en anglais continuent cependant à être publiés sans traduction.

Les fondamentaux de notre revue ne changeront pas : informer et débattre, de manière scientifique, de thèmes intéressants les professionnels du chiffre et leurs parties prenantes, avec un accent particulier pour le contexte belge, resitué dans la perspective d'une économie ouverte et de régulations européennes voire mondiales.

La liste des articles publiés en 2024 est reprise dans l'annexe 2.



Composition du comité de rédaction TAA



Michel DE WOLF
Président, Professeur
UCLouvain-ULiège



Lieven ACKE
Réviseur d'entreprises



Thomas CARLIER
Chargé de cours ICHEC



Marie DELACROIX
Réviseur d'entreprises



Thierry DUPONT
Réviseur d'entreprises
honoraire



Laura GUARINO
Réviseur d'entreprises



Ann JORISSEN
Professeur UAntwerpen



Fernand MAILLARD
Réviseur d'entreprises



Marleen MANNEKENS
Réviseur d'entreprises



Bart PEETERS
Professeur UGent



Dries SCHOCKAERT
Professeur VUB



Tom VAN CANEGHEM
Professeur UAntwerpen



Christoph VAN DER ELST
Professeur UGent,
Tilburg Universiteit

Lijst van de auteurs van de artikels gepubliceerd in 2024

- Lieven ACKE – Réviseur d'entreprises, Président de l'ICCI
- Diane BREESCH – Professeur ordinaire Accounting & Auditing - Vrije Universiteit Brussel, Réviseur d'entreprises chez Grant Thornton Bedrijfsrevisoren
- Thomas CARLIER – Partner, Head of Brussels IFRS Centre of Excellence chez Deloitte Audit & Assurance
- Jeremy CHENOY – Director chez Deloitte
- Ignace CLAEYS – Professeur à l'UGent, avocat chez Eubelius
- Aurélie COENE – Avocate chez Eubelius
- Michel DE WOLF – Rédacteur en chef TAA, Doyen honoraire Louvain School of Management, Président honoraire de l'IRE
- Thierry DUPONT – Fondateur de RSM Belgium, réviseur d'entreprises honoraire, président honoraire de l'IRE
- Toita IBRAGIMOVA – Deloitte Brussels IFRS Centre of Excellence
- Jade LABEY – Master en Sciences économiques appliquées (2022 - Vrije Universiteit Brussel), Junior auditor chez EY Bedrijfsrevisoren
- Philippe LAMBRECHT – Professeur honoraire de l'UCLouvain et administrateur secrétaire général honoraire de la FEB



- Philippe LONGERSTAEY – Maître de conférences honoraire Solvay Brussels School - Economics & Management, Réviseur d'entreprises honoraire, CPA, CFA, CAIA
- Fernand MAILLARD – Vice-président honoraire de l'IRE, réviseur d'entreprises
- Marleen MANNEKENS – Partner Audit & Assurance Grant Thornton
- Sofian MILAD – Partner Deloitte
- Annelies STRAGIER – Partner (Deloitte)
- Tom VAN HAVERMAET – Registered Auditor and Senior Director Brussels IFRS Centre of Excellence chez Deloitte Audit & Assurance
- Eric VAN HOOF – Vice-président de l'IRE, réviseur d'entreprises
- Patrick VAN IMPE – Président de l'IRE
- Carl VERHOFSTEDE – Director Brussels IFRS Centre of Excellence chez Deloitte Audit & Assurance
- Jef WITTERS – Manager chez Deloitte



Modèles de documents à télécharger ajoutés en 2024

Afin d'accompagner au mieux les réviseurs d'entreprises dans leur travail, l'ICCI met à leur disposition différents modèles de documents sur [son site internet](#). La plupart de ces documents ne peuvent pas être utilisés tels quels, ils doivent être adaptés en fonction des circonstances et du cabinet.

Bien que ces documents aient été préparés avec le plus grand soin, aucune garantie n'est offerte quant à leur utilisation. L'ICCI ne peut être tenu pour responsable, que ce soit sur le plan contractuel ou extracontractuel, des dommages qui pourraient résulter de l'utilisation de ces documents.

L'ICCI est propriétaire de ces documents, lesquels sont protégés par un copyright. Les tiers, comme les fournisseurs de logiciels, qui souhaitent utiliser le contenu de l'ICCI dans le cadre des outils qu'ils développent sont invités à contacter l'ICCI.

Les sections ci-dessous reprennent les modèles de documents qui ont été ajoutés sur le site de l'ICCI dans le courant de l'année 2024.

Exemple de rapport ONG dépenses subsidiées

En vertu de l'article 47 de l'arrêté royal du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale, le réviseur d'entreprises établit un rapport ISRS 4400 quant à la justification financière du programme des ONG accréditées par la DGD. Ce rapport est destiné à la DGD.

À la suite d'un entretien entre les représentants de la DGD, des fédérations d'ONG et de l'IRE, il a été convenu d'apporter des modifications au contenu du rapport susmentionné afin de prendre en compte les modifications apportées par l'AR du 10 mars 2024 modifiant l'AR du 11 septembre 2016 concernant la coopération non gouvernementale. Il s'agit de modifications de *wording* et de quelques clarifications, notamment sur l'échantillonnage des pièces justificatives.

Cette adaptation n'a pas pour effet de modifier la mission effectuée par le réviseur d'entreprises.

Ce nouveau modèle de rapport est d'application pour les travaux à effectuer concernant les exercices 2024.

Modèles ISQM par composante

Certains documents, mis à la disposition exclusive des réviseurs d'entreprises dans le cadre de leur gestion de la qualité ont également été mis à jour en 2024 :

Composante 4 : Réalisation de la mission

- SQM-4.1 Procédure réalisation de la mission
- F-4.5 Lettre de mission EQR
- F-4.7 Revue EQR
- F-4.8 Déclaration indépendance et compétence EQR



Composante 5 : Ressources

- F-5.6.2 Clauses à prévoir dans la lettre de mission sous-traitant

Composante 7 : Suivi et prise de mesures correctives

- F-7.2.2 Rapport de revue annuelle système qualité

Composante 8 : Evaluation du système de gestion de la qualité

- F-8.1 Revue de Direction
- F-8.2 Certification annuelle



Séminaires, sessions d'information et journées d'étude

Sur la base de l'article 79 de la loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises, l'IRE organise la formation permanente des réviseurs d'entreprises afin de maintenir leurs connaissances théoriques, leurs compétences professionnelles et leurs valeurs à un niveau suffisamment élevé. Il s'agit toutefois d'une «mission déléguée» par la loi à l'IRE, conformément à l'article 41 § 1er de la loi précitée, dont la responsabilité ultime incombe au Collège de supervision publique des réviseurs d'entreprises.

À son tour, l'IRE, sur la base du protocole conclu avec le Collège en ce qui concerne notamment les missions déléguées, a prévu que la formation permanente des réviseurs d'entreprises est organisée directement par l'IRE ou par l'intermédiaire du Centre d'information du révisorat d'entreprises (ICCI). Concrètement, c'est l'IRE qui définit annuellement le programme de formation permanente proposé aux réviseurs d'entreprises via la Commission formation de l'IRE. L'ICCI se charge de l'organisation des aspects pratiques de cette formation comme la réservation des salles, le catering, l'organisation des webinaires et des webinaires à la demande.



En 2025, la cinquième édition de la journée du révisorat portera sur le réviseur d'entreprises du futur.



Ainsi, chaque année, l'ICCI organise plusieurs formations et sessions d'informations pour permettre aux réviseurs d'entreprises de respecter leurs obligations en matière de formation continue. Celles-ci se déroulent en présentiel, sous forme de séminaire, de workshop ou de (demi)-journée d'étude.

Comme mentionné précédemment, l'IRE et l'ICCI ont emménagé cet automne dans le bâtiment Phoenix, idéalement situé à deux pas de la Gare du Nord de Bruxelles.

Désormais, l'ICCI bénéficie d'un tout nouveau studio d'enregistrement, conçu pour organiser des webinaires de grande qualité.

De plus, une salle de séminaire moderne, pouvant accueillir confortablement 60 participants, est entièrement équipée pour des séminaires hybrides. Grâce à cette infrastructure optimisée, l'ICCI pourra progressivement professionnaliser l'organisation de ses formations destinées aux réviseurs d'entreprises.

En 2024, l'ICCI a organisé deux journées d'étude : la journée du révisorat, qui a eu lieu le 2 octobre et la journée du secteur public, qui s'est déroulée le 3 décembre. Avec pour thème « Le réviseur d'entreprises, maillon indispen-

sable d'une bonne gouvernance », la quatrième édition de la journée du révisorat a été l'un des événements majeurs de 2024.

La journée du secteur public est quant à elle devenue ce lieu privilégié où les différents acteurs du contrôle approfondissent leurs connaissances, se rencontrent et échangent leurs meilleures pratiques. Après une série de workshops en matinée, organisés par niveau de pouvoir, une séance académique a eu lieu dans l'après-midi.

Une après-midi d'étude a également été organisée sur l'ISQM, le 29 mai et une journée complète de formation dédiée aux experts judiciaires a eu lieu le 27 novembre.

Ces formations en présentiel donnent aux réviseurs d'entreprises l'occasion de se rencontrer et d'échanger et/ou d'approfondir une thématique donnée.

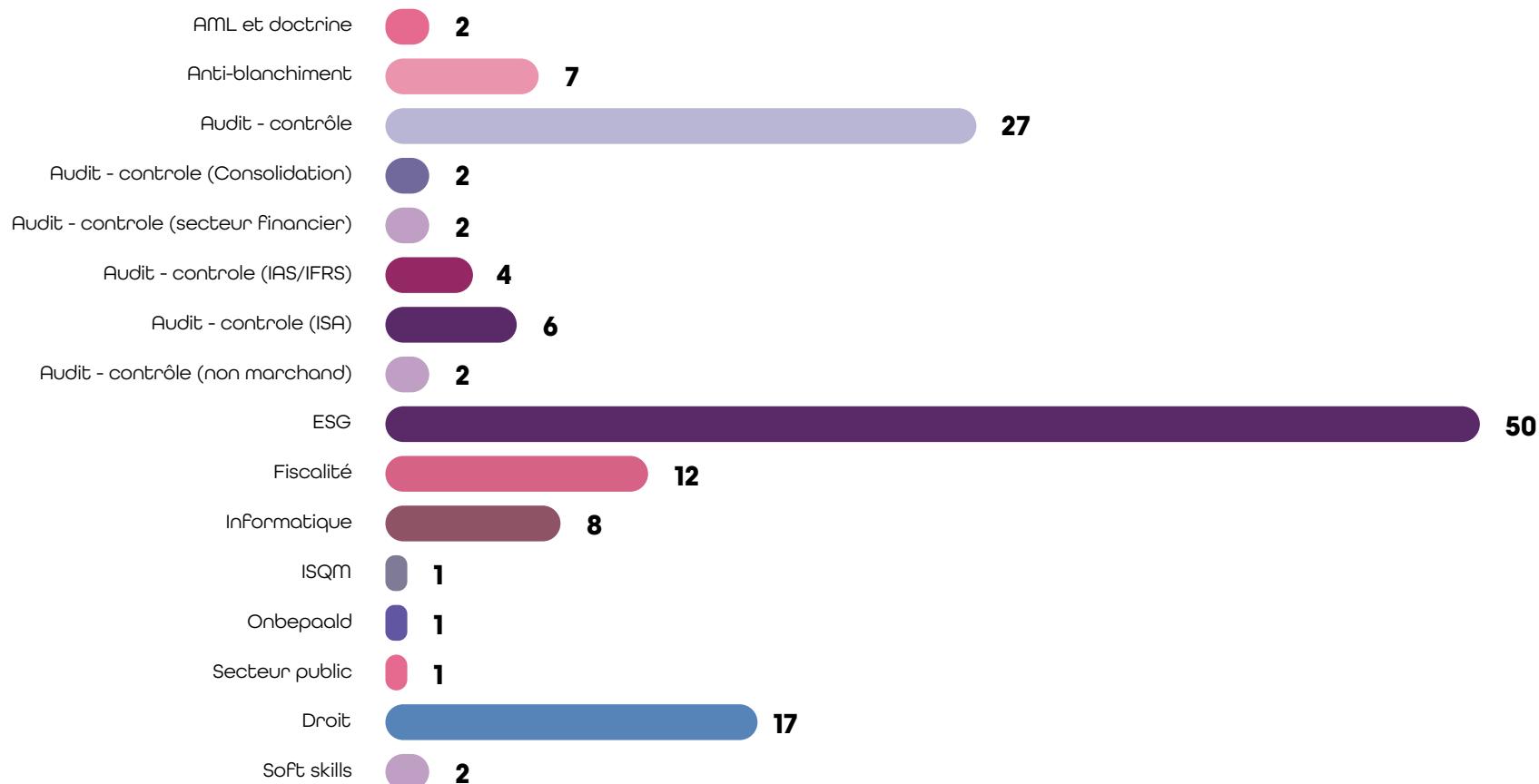
La tendance des formations en ligne a été poursuivie en 2024 et a rencontré un franc succès. Les webinaires à la demande ont porté tant sur l'ESG que sur d'autres thématiques.

Le calendrier des formations et des événements organisés par l'ICCI est disponible sur [son site internet](#).



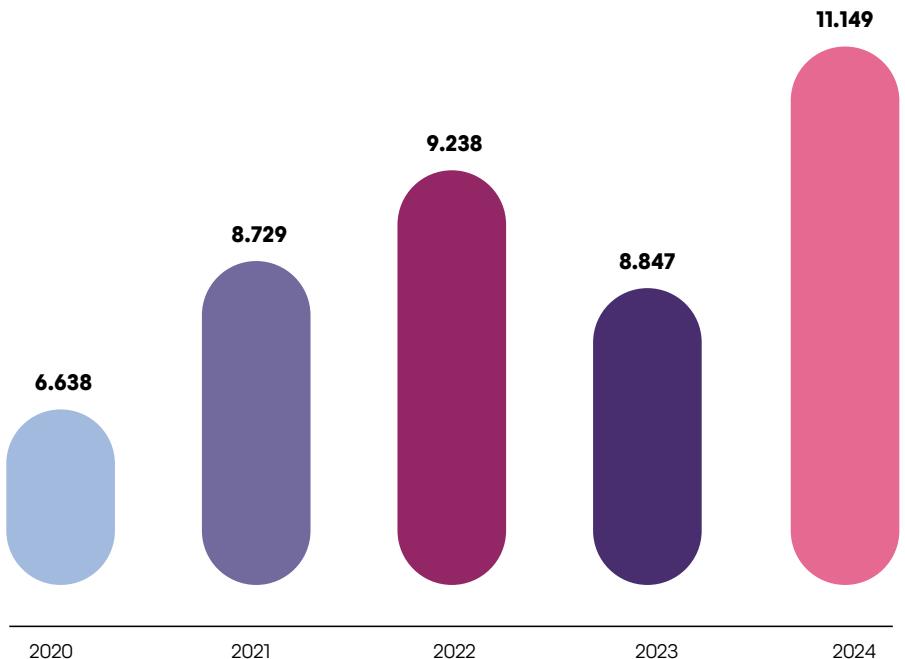
Les formations de l'ICCI en chiffres

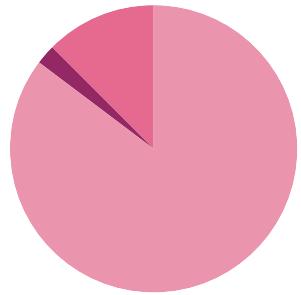
Nombre de Formations par catégorie



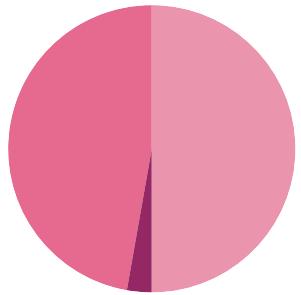
Les formations de l'ICCI en chiffres

Évolution du nombre de participants



Nombre de participants

Réviseurs d'entreprises	9.514
Tiers	1372
Stagiaires	263
Total	11.149

Nombre d'orateurs

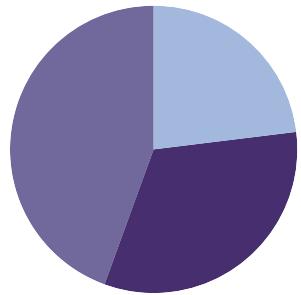
Réviseurs d'entreprises	133
Tiers	125
Stagiaires	7
Total	265

Évaluation moyenne attribuée aux **séminaires** par les participants :

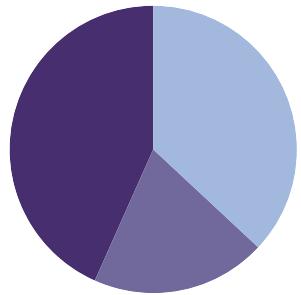
83%

Évaluation moyenne attribuée aux **webinaires** par les participants :

83%

Nombre de participants aux formations

En présentiel	56
Webinaires	107
Webinaires à la demande	78
Total	241

Nombre de formations

Séminaires	55
Webinaires	29
Webinaires à la demande	64
Total	148

Nombre total d'heures de formation attribuées aux réviseurs d'entreprises :

25.848,5

Site internet de l'ICCI

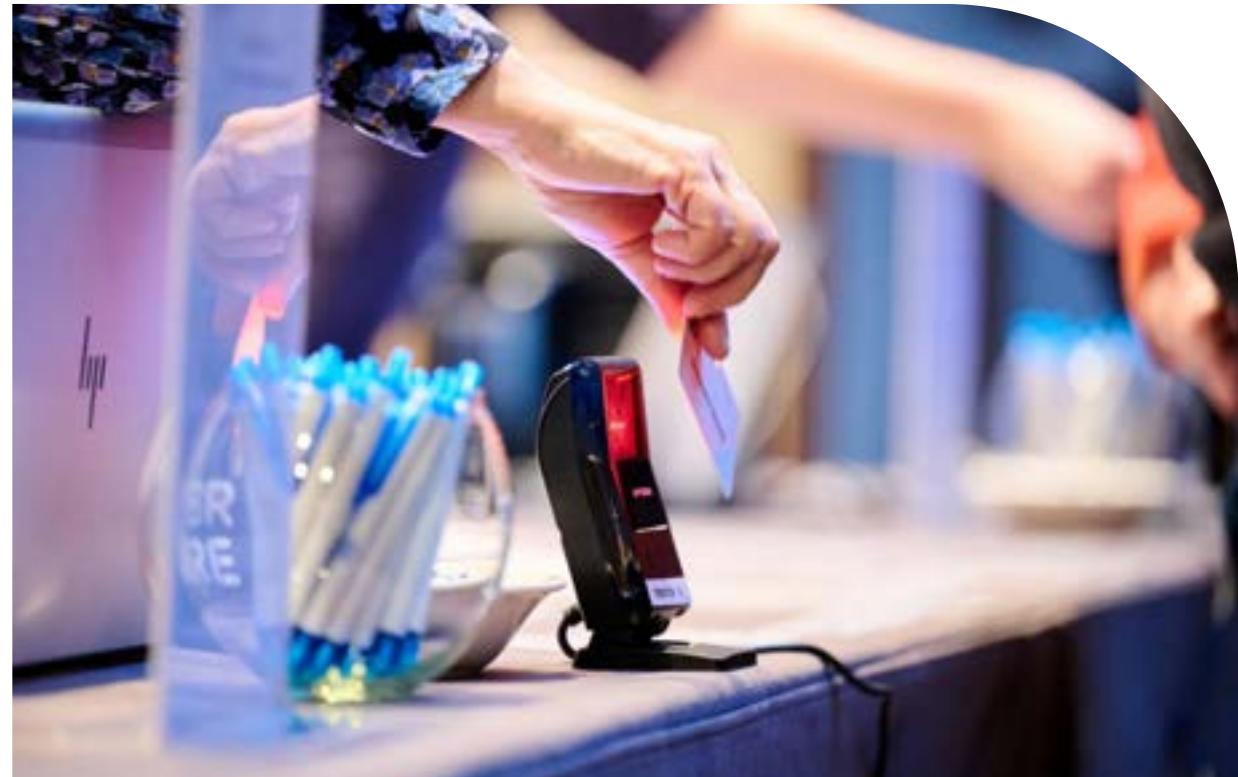
Le site internet est le principal canal de communication de la fondation ICCI. En 2024, il a été visité par plus de 70 000 utilisateurs. C'est sur ce site que les réviseurs d'entreprises peuvent consulter [les avis](#) qui ont déjà été rendus, poser leurs [questions](#) aux différentes [review teams](#), avoir accès aux [livres ICCI](#) et [magazines TAA](#), télécharger gratuitement les [modèles de documents](#) mis à leur disposition et s'inscrire aux [formations et événements](#).

161.312

Nombre de page views

73.466

Nombre de visiteurs



Saviez-vous que l'ICCI est également présent sur LinkedIn ? [Suivez-nous pour être au courant de toute l'actualité de la fondation !](#)

3

Annexes

Annexe 1 :

Liste des avis de 2024 39

Annexe 2 :

Tax, Audit & Accountancy :
liste des articles publiés en 2024 45

Annexe 3 :

Liste des séminaires, des sessions d'information
et des journées d'études organisés de mars 2023
à mars 2024 47

Annexe 1 : Liste des avis de 2024

1. ASBL et fondations

- [Commissaire qui a constaté une erreur dans l'acte authentique des statuts d'une ASBL](#) / Commissaris die een fout heeft vastgesteld in de authentieke akte van de statuten van een VZW (23-062)
- [Conflit d'intérêts visé à l'article 7:96 du CSA](#) / Belangenconflict bedoeld in artikel 7:96 van het WVV (24-011)
- [Traitemet comptable d'un bail emphytéotique](#) / Boekhoudkundige verwerking van een erfcontract (23-060)
- [ASBL – Publication de la nomination du commissaire au Moniteur belge](#) / VZW – Publicatie van de benoeming van de commissaris in het Belgisch Staatsblad (24-019)
- [Intégration d'une ASBL au niveau consolidé](#) / Opname VZW in consolidatie (24-043)
- [AISBL – dissolution volontaire – dissolution et liquidation en un seul acte](#) / IVZW – vrijwillige ontbinding – ontbinding en vereffening in één akte (24-041)
- [Champ d'application de la directive CSRD](#) / Toepassingsgebied van de CSRD-richtlijn (24-050)

- [Article 2:135,2° CSA et la dissolution et liquidation volontaire en un seul acte d'une petite ASBL](#)

Artikel 2:135, 2° WVV en de vrijwillige ontbinding en vereffening in één akte van een kleine VZW (24-032)

- [Pécule de vacances – provision – subsides – neutralité de la charge – ASBL](#) / Vakantiegeld – voorziening – subsidies – neutraliteit van de kost – VZW (24-033)
- [L'obligation de consolidation et les ASBL](#) / De consolidatieplicht en VZW's (24-068)

2. Aspects particuliers du mandat de commissaire

- Nihil

3. Autres missions de contrôle

- [Rémunération commissaire aux comptes d'une copropriété](#) / Vergoeding commissaris van de rekeningen van een mede-eigendom (24-017)
- [Réviseur d'entreprises désigné en tant que liquidateur dans le cadre d'une dissolution volontaire d'un organisme de financement des pensions \(OFP\)](#) / Bedrijfsrevisor als vereffenaar bij een vrijwillige

ontbinding van een Organisme voor de Financiering van Pensioenen (OFP) (24-056)

4. Blanchiment, fraude et corruption

- [Commissaire d'une entreprise belge ayant des clients dans un pays à haut risque d'AML](#) / Commissaris van Belgisch bedrijf met klanten in landen met verhoogd AML-risico (23-037)

5. Capital et actions

- [Apport supplémentaire sans émission d'actions par le biais de la conversion d'un crédit d'un actionnaire](#) / Bijkomende inbreng zonder uitgifte van aandelen door middel van een omzetting lening van een aandeelhouder (24-013)
- [Suppression de la part non appelée de l'apport par réduction de l'apport – tests d'actif net et de liquidité](#) / De afschaffing van het niet-opgevraagde deel van de inbreng door de vermindering van de inbreng – nettoactiestest en liquiditeitstest (24-005)
- [Tests d'actif net et de liquidité – adaptation des statuts en ce qui concerne les capitaux propres](#)

Bijlage 1 : Lijst van de adviezen van 2024

[statutairement indisponibles](#) / Nettoactiefstest en liquiditeitstest – aanpassing van de statuten m.b.t. statutair onbeschikbare eigen vermogens (23-014)

6. Commissaire

- [Droit applicable aux litiges potentiels impliquant une filiale belge d'une société mère américaine](#) / Toepasselijk recht voor potentiële rechtszaken van Belgische dochter van Amerikaanse moeder (23-050)
- [Mandat du commissaire - absence de réaction de la part de l'organe d'administration](#) / Commissarismandaat - gebrek van reactie door het bestuursorgaan (24-037)
- [Dissolution et liquidation : conséquences pour le mandat de commissaire](#) / Ontbinding en vereffening: impact op het commissarismandaat (24-047)
- [Autre commissaire au cours de l'exercice précédent](#) – [Identification d'une anomalie significative relative à l'exercice précédent](#) / Andere commissaris tijdens het voorgaande boekjaar – Vaststelling van een afwijking van materieel belang mbt de voorgaande boekjaren (23-010)
- [Activités comptables et fiscales – \(stagiaire\) réviseur d'entreprises](#) / Boekhoudkundige en fiscale werkzaamheden – (stagiair) bedrijfsrevisor (24-027)

- [Nomination rétroactive d'un commissaire](#) / Retroactieve benoeming van een commissaris (24-008)
- [Nomination d'un commissaire suppléant après démission du commissaire](#) / Benoeming van een plaatsvervangende commissaris na het ontslag van de commissaris (24-010)
- [ASBL – Publication de la nomination du commissaire au Moniteur belge](#) / VZW – Publicatie van de benoeming van de commissaris in het Belgisch Staatsblad (24-019)
- [Offre pour un mandat de commissaire sans démission du prédecesseur](#) / Offerte voor een commissarismandaat zonder ontslag van de voorganger (24-015)
- [Nomination d'un commissaire dans une société en infraction avec le CSA](#) / Benoeming van een commissaris in een vennootschap in overtreding met het WVV (24-021)
- [Mention du domicile ou de l'élection de domicile du représentant permanent](#) / Vermelding van woonplaats of woonplaatskeuze van de vaste vertegenwoordiger (24-039)
- [Mission spéciale et société en défaut de nommer un commissaire](#) / Bijzondere opdracht en vennootschap die nalaat een commissaris te benoemen (24-042)
- [Précision à propos de l'avis ICCI 24-008 concernant la nomination rétroactive du commissaire](#) / Verduidelijking ICCI-advies 24-008 retroactieve benoeming van een commissaris (24-044)
- [Application des nouveaux critères de taille pour les sociétés](#) / Toepassing van de nieuwe groottecriteria voor vennootschappen (24-040)
- [Publication des actes d'une régie communale autonome \(RCA\) au Moniteur Belge](#) / Publicatie van de akten van een Waals autonoom gemeentebedrijf in het Belgisch Staatsblad (24-057)
- [Droit transitoire – non-conformité des statuts avant le ou après le 30 juin 2024](#) / Overgangsrecht – niet-conformiteit van de statuten voor of na 30 juni 2024 (24-001)
- [Adaptation des statuts au CSA après le 1er janvier 2024](#) / Aanpassing statuten aan het WVV na 1 januari 2024 (23-041)
- [Période transitoire Code des sociétés et des associations](#) / Overgangsperiode Wetboek van Vennootschappen en Verenigingen (24-006)
- [Rédaction d'un \(éventuel\) rapport de carence pour les comptes consolidés](#) / Al dan niet opstelling van verslag van niet-bevinding voor een geconsolideerde jaarrekening (24-007)
- [Report de l'approbation des comptes annuels](#) / Uitstel van de goedkeuring van de jaarrekening (24-023)
- [Qui a une obligation de consolidation : la société simple ou les membres d'un consortium ?](#) / Wie is consolidatieplichtig: de maatschap of de leden van een consortium? (24-026)

Bijlage 1 : Lijst van de adviezen van 2024

- [Livre sur le rapport du commissaire, précisions concernant les points 2.5.4. et 2.5.5.](#) / Boek Commissarisverslag, nadere toelichting m.b.t. punten 2.5.4 en 2.5.5. (24-003)
 - [Société en procédure de réorganisation judiciaire et mandat de commissaire](#) / Vennootschap in gerechtelijke reorganisatie en commissarismandaat (23-053)
- 7. Déontologie**
- [Activités comptables et fiscales – \(stagiaire\) réviseur d'entreprises](#) / Boekhoudkundige en fiscale werkzaamheden – (stagiair) bedrijfsrevisor (24-027)
 - [Sociétés en défaut de nommer un commissaire – Scission et constitution d'une nouvelle société](#) / Vennootschappen die nalaten een commissaris te benoemen – Splitsing en oprichting van een nieuwe vennootschap (24-004)
 - [Acceptation d'une mission unique après avoir omis de nommer un commissaire lors de l'exercice précédent](#) / Aanvaarding eenmalig opdracht na nalatigheid om commissaris te benoemen in voorgaand boekjaar (23-044)
 - [Offre pour un mandat de commissaire sans démission du prédecesseur](#) / Offerte voor een commissarismandaat zonder ontslag van de voorganger (24-015)
- [Nomination d'un commissaire dans une société en infraction avec le CSA](#) / Benoeming van een commissaris in een vennootschap in overtreding met het WVV (24-021)
 - [Autre commissaire au cours de l'exercice précédent – Identification d'une anomalie significative relative à l'exercice précédent](#) / Andere commissaris tijdens het voorgaande boekjaar – Vaststelling van een afwijking van materieel belang mbt de voorgaande boekjaren (23-010)
 - [Secret professionnel du commissaire vis-à-vis des actionnaires](#) / Beroepsgeheim van de commissaris ten aanzien van de aandeelhouders (23-055)
- 8. Entreprises en difficulté**
- Nihil
- 9. IAS**
- Nihil
- 10. IFRS**
- Nihil
- 11. Information au conseil d'entreprise**
- [Information économique et financière au conseil d'entreprise \(niveau d'information\)](#) / Economische en financiële informatie aan de ondernemingsraad (informatieniveau) (23-063)
- [Nomination d'un commissaire dans une société en infraction avec le CSA](#) / Benoeming van een commissaris in een vennootschap in overtreding met het WVV (24-021)
 - [Mission du réviseur d'entreprises \(non commissaire\) auprès du conseil d'entreprise](#) / Opdracht van de bedrijfsrevisor (niet-commissaris) bij de ondernemingsraad (24-049)
 - [Informations annuelles à fournir au conseil d'entreprise d'une succursale d'une société de droit étranger](#) / Jaarlijkse informatie die moet worden verstrekt aan de ondernemingsraad van een bijkantoor van een vennootschap naar buitenlands recht (24-062)
- 12. Information financière**
- [Groupe qui n'est pas de taille réduite et compte consolidé](#) / Groep niet van beperkte omvang en geconsolideerde jaarrekening (24-052)
- 13. IRE**
- [Niveaux de sécurité des signatures électroniques – exigences](#) / Veiligheidsniveaus van de elektronische handtekeningen – vereisten (24-035)

Bijlage 1 : Lijst van de adviezen van 2024

14. Législation comptable belge

- Assistance financière - Société anonyme / Financiële steunverlening - Naamloze vennootschap (23-023)
- Refus d'adopter les schémas complets – conséquences sur le rapport de commissaire / Weigering om de volledige schema's aan te nemen – gevolgen op het commissarisverslag (23-030)
- Créance sur une société-mère en difficultés – dissolution d'une société / Vordering op moedervennootschap in moeilijkheden – ontbinden vennootschap (23-033)
- Traitemet comptable d'un bail emphytéotique / Boekhoudkundige verwerking van een erfpaachtcontract (23-060)
- Tests d'actif net et de liquidité – adaptation des statuts en ce qui concerne les capitaux propres statutairement indisponibles / Nettoactiefstest en liquiditeitstest – aanpassing van de statuten m.b.t. statutair onbeschikbare eigen vermogens (23-014)
- Pécule de vacances – provision – subsides – neutralité de la charge – ASBL / Vakantiegeld – voorziening – subsidies – neutraliteit van de kost – VZW (24-033)

15. Législations et réglementations particulières

- Niveaux de sécurité des signatures électroniques – exigences / Veiligheidsniveaus van de elektronische handtekeningen – vereisten (24-035)

- Entreprise d'assurance – acceptation d'une mission par un réviseur (non) agréé / Verzekeringsonderneming

– aanvaarding van opdracht door al dan niet erkende bedrijfsrevisor (23-061)

- Pécule de vacances – provision – subsides – neutralité de la charge – ASBL / Vakantiegeld – voorziening – subsidies – neutraliteit van de kost – VZW (24-033)

- Tests d'actif net et de liquidité – adaptation des statuts en ce qui concerne les capitaux propres statutairement indisponibles / Nettoactiefstest en liquiditeitstest – aanpassing van de statuten m.b.t. statutair onbeschikbare eigen vermogens (23-014)

16. Missions particulières du Code des sociétés

- Opération assimilée à la fusion par absorption – rapports requis – comptabilisation / Gelijkgestelde verrichting aan de fusie door overneming – vereiste verslagen – boeking (23-039)
- Apport en nature des parts d'une société simple dans une SRL ou SA / Inbreng in natura van aandelen van een maatschap in een BV of een NV (23-049)
- Fusion inversée – absorption de la société mère par la filiale à 100 % / Omgekeerde fusie – 100% overneming van de moedervennootschap door de dochtervennotschap (24-002)

- Rapport sur l'apport en nature – Opérations assimilées à la fusion par absorption / Verslag over de inbreng in natura – Gelijkgestelde verrichtingen met fusie door overneming (23-051)

- Sociétés en défaut de nommer un commissaire – Scission et constitution d'une nouvelle société / Vennootschappen die nalaten een commissaris te benoemen – Splitsing en oprichting van een nieuwe vennootschap (24-004)

- Fusion inversée – application de la procédure simplifiée / Omgekeerde fusie – toepassing van de vereenvoudigde procedure (23-064)

- Apport supplémentaire sans émission d'actions par le biais de la conversion d'un crédit d'un actionnaire / Bijkomende inbreng zonder uitgifte van aandelen door middel van een omzetting lening van een aandeelhouder (24-013)

- Suppression de la part non appelée de l'apport par réduction de l'apport – tests d'actif net et de liquidité / De afschaffing van het niet-opgevraagde deel van de inbreng door de vermindering van de inbreng – nettoactiefstest en liquiditeitstest (24-005)

- Apport en nature par constitution – désignation d'un commissaire / Inbreng in natura bij oprichting – aanstelling van een commissaris (24-045)

Bijlage 1 : Lijst van de adviezen van 2024

- [Exigences de rapport dans le cadre d'une dissolution et d'une liquidation en un seul acte d'une ASBL / Verslagvereisten in het kader van een ontbinding en vereffening in één akte van een VZW \(23-025\)](#)
- [Adaptation des statuts au CSA – dissolution / Aanpassing van statuten aan het WVV – ontbinding \(23-045\)](#)
- [Adaptation des statuts au CSA après le 1er janvier 2024 / Aanpassing statuten aan het WVV na 1 januari 2024 \(23-041\)](#)
- [Dissolution et liquidation : conséquences pour le mandat de commissaire / Ontbinding en vereffening: impact op het commissarismandaat \(24-047\)](#)
- [AISBL – dissolution volontaire – dissolution et liquidation en un seul acte / IVZW – vrijwillige ontbinding – ontbinding en vereffening in één akte \(24-041\)](#)
- [Dissolution et liquidation en un seul acte et date du rapport de commissaire / Ontbinding en vereffening in één akte en datum van het commissarisverslag \(24-055\)](#)
- [Clôture immédiate de liquidation – suppression de l'hypothèque et du mandat hypothécaire / Onmiddellijke sluiting van de vereffening – schrapping van de hypotheek en de volmacht hypotheek \(24-058\)](#)

- [Article 2:135,2° CSA et la dissolution et liquidation volontaire en un seul acte d'une petite ASBL / Artikel 2:135, 2° WVV en de vrijwillige ontbinding en vereffening in één akte van een kleine VZW \(24-032\)](#)
- [Transformation d'un groupement d'intérêt économique \(GIE\) en ASBL / Omzetting van een economisch samenwerkingsverband \(ESV\) in een VZW \(23-046\)](#)
- [Régime transitoire pour les sociétés existantes à partir du 1er janvier 2024 / Overgangsregeling voor bestaande vennootschappen vanaf 1 januari 2024 \(23-052\)](#)
- [Transformation SNC - SRL sans émission de nouvelles actions et sans apport complémentaire / Omzetting VOF - BV zonder uitgifte van nieuwe aandelen en zonder bijkomende inbreng \(23-057\)](#)

17. Normes

- [Rédaction d'un \(éventuel\) rapport de carence pour les comptes consolidés / Al dan niet opstelling van verslag van niet-bevinding voor een geconsolideerde jaarrekening \(24-007\)](#)
- [Déclaration à la CTIF / Melding aan de CFI \(24-009\)](#)
- [Autre commissaire au cours de l'exercice précédent – Identification d'une anomalie significative relative à l'exercice précédent / Andere commissaris tijdens het voorgaande boekjaar – Vaststelling van een afwijking van materieel belang mbt de voorgaande boekjaren \(23-010\)](#)

- [Apport en nature par constitution – désignation d'un commissaire / Inbreng in natura bij oprichting – aanstelling van een commissaris \(24-045\)](#)

18. Obligation de publicité

- [Notion "à publier" de l'article 3:72, 2° du CSA / Notie "te publiceren" van artikel 3:72, 2° van het WVV \(23-059\)](#)
- [Information économique et financière au conseil d'entreprise \(niveau d'information\) / Economische en financiële informatie aan de ondernemingsraad \(informatieniveau\) \(23-063\)](#)
- [ASBL – Publication de la nomination du commissaire au Moniteur belge / VZW – Publicatie van de benoeming van de commissaris in het Belgisch Staatsblad \(24-019\)](#)
- [Mention du domicile ou de l'élection de domicile du représentant permanent / Vermelding van woonplaats of woonplaatskeuze van de vaste vertegenwoordiger \(24-039\)](#)
- [Précision à propos de l'avis ICCI 24-008 concernant la nomination rétroactive du commissaire / Verduidelijking ICCI-advies 24-008 retroactieve benoeming van een commissaris \(24-044\)](#)
- [Groupe qui n'est pas de taille réduite et compte consolidé / Groep niet van beperkte omvang en geconsolideerde jaarrekening \(24-052\)](#)



Annexe 2 : Tax, Audit & Accountancy : liste des articles publiés en 2024

TAA n°81 mars 2024

- Eerste prijs ICCI 2023: Het effect van de covid-19-crisis op auditor conservatisme in België
- La réforme du droit des obligations en dix points clés
- La réforme du droit des obligations – quelques réflexions d'ordre comptable et révisorial
- Pillar two: accounting & auditing aspects in a Belgian context
- Sanctions internationales et conséquences pour le commissaire
- Chronique – Droit des sociétés

TAA n°82 juillet 2024

- Le rôle de la Cour des comptes dans le contrôle des comptes économiques de la Belgique
- Considerations on the accounting for virtual power purchase agreements under IFRS and BEGAAP
- Développements du droit comptable belge en 2023

TAA n°83 octobre 2024

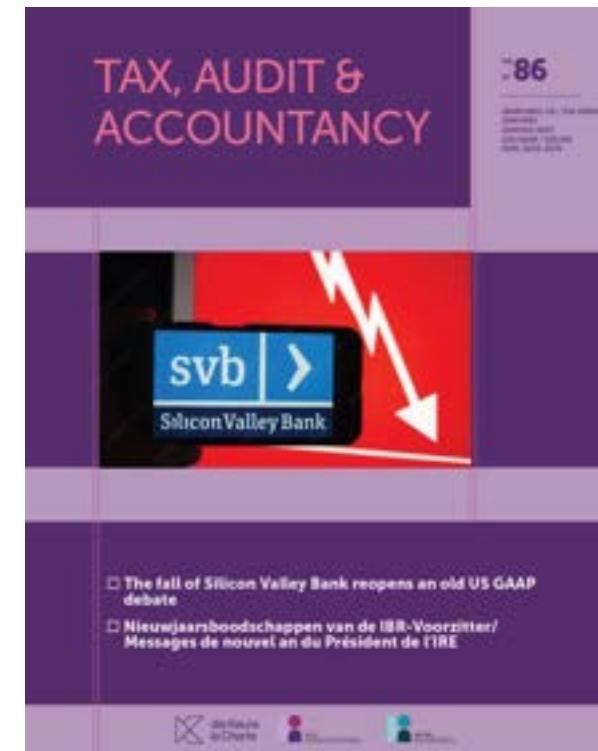
- Tribune – Une nouvelle formule pour le TAA
- Chronique – Normes relatives aux informations de durabilité et autres informations non financières

TAA n°84 novembre 2024

- Tribune – Réglementation européenne durable ?
- Chronique – Normes internationales relatives aux informations financières

TAA n°85 décembre 2024

- Tribune – Conseils d'entreprise : le réviseur au service de l'intérêt général
- Évolution des missions du réviseur d'entreprises à l'égard du conseil d'entreprise





Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024

24-601f on demand	Anti-blanchiment : règles applicables aux réviseurs d'entreprises en matière d'organisation du cabinet et de déclaration de soupçon, et évolutions récentes ; update déontologie et UBO	Laurence VAN EYKEN, Chantal BOLLEN	Anti-witwas
24-601n on demand	Anti-witwassen: regels van toepassing op de bedrijfsrevisoren met betrekking tot de kantoororganisatie en de melding van vermoedens, alsook recente ontwikkelingen	Piet HEMSCHOOTE	Anti-witwas
24-602f on demand	Anti-blanchiment	Mariama FALL, Fran RAVELINGIEN	Anti-witwas
24-602n on demand	Anti-witwas	Fran RAVELINGIEN, Isabelle WILLEMS	Anti-witwas
24-603f on demand	Reconnaître les typologies de blanchiment et les professionnels du chiffre	Geert DELRUE	Anti-witwas
24-603n on demand	Herkennen van witwastypologieën en de cijferberoepen	Geert DELRUE	Anti-witwas
24-606n	Fraude: praktische casus	Frederik VERHASSELT	Anti-witwas
24-101f	Réviseur et conseil d'entreprise	Giuseppina DESIMONE, Sophie REGINSTER, Marie-Noëlle GODEAU	Audit - Controle
24-101n	Bedrijfsrevisor en ondernemingsraad	Eric VAN HOOF, Sybrand Rosseel, Tom VAN DEN KEYBUS, Frank COSAERT	Audit - Controle
24-102f Webinar	Analyse des avis récents de la CNC	Fernand MAILLARD	Audit - Controle
24-102n webinar	Analyse van de nieuwe en belangrijkste adviezen van de CBN (update)	Peter VERSCHELDEN	Audit - Controle
24-103f Webinar	Le rapport du commissaire et l'évolution dans le CSA : application pratique relative aux opinions modifiées et aux paragraphes additionnels à insérer	Patricia LELEU	Audit - Controle
24-104f Webinar	Droit de l'insolvabilité	Nicholas OUCHINSKY, Joseph MARKO	Audit - Controle
24-104n webinar	Insolventierecht	Dominique DE MAREZ	Audit - Controle
24-105f Webinar	Tests de liquidité, solvabilité et distribution	Michel DE WOLF	Audit - Controle
24-105n webinar	Liquiditeits-, solvabiliteits- en uitkeringsgetesten	Lieven ACKE	Audit - Controle
24-106f	Documentation du contrôle interne et impact sur le travail substantif dans les PME	Olivier de BONHOME	Audit - Controle
24-106n	Documentatie van de interne controle en impact op het substantieve werk binnen de KMO	Wim RUTSAERT, Ken SNOEKS	Audit - Controle

**Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024**

24-107f on demand	Analyse de l'annexe aux comptes annuels, règles d'évaluation et autres documents à annexer	Fabian BRANSWYK, Joffrey ANKAERT	Audit - Controle
24-107n on demand	Analyse van de bijlagen van de jaarrekening, waarderingsregels en andere toe te voegen documenten	Jasmien VERSTRICHT	Audit - Controle
24-108f (partie 1)	Fusions et scissions : aspects légaux et comptables, exercices pratiques (partie 1)	Joseph MARKO	Audit - Controle
24-108f (partie 2)	Fusions et scissions : aspects fiscaux et points d'attention pour le réviseur d'entreprises, exercices pratiques (partie 2)	Joseph MARKO	Audit - Controle
24-108n (deel 1)	Fusies en splitsingen: boekhoudkundige aspecten en aandachtspunten voor de bedrijfsrevisor	Marleen MANNEKENS	Audit - Controle
24-108n (deel 2)	Fusies en splitsingen: wettelijke aspecten en aandachtspunten voor de bedrijfsrevisor	Marleen MANNEKENS	Audit - Controle
24-109f on demand	Évaluation des entreprises. Valorisation des actions à droits divers avec des droits différents	Christophe REMON, Tristan HAY	Audit - Controle
24-109n on demand	Waardering van ondernemingen. Waarderen van aandelen met verschillende rechten	Serge PATTYN	Audit - Controle
24-110f	Workshop : Comment appréhender et documenter les risques de management override (contournement des contrôles internes par la direction) et revenue recognition (comptabilisation des produits) dans un dossier audit ?	Maxime HAUBOURDIN	Audit - Controle
24-110n	Workshop: Hoe kunnen we de risico's van management override en revenue recognition in een auditdossier aanpakken en documenteren?	Wouter EVERSDIJK	Audit - Controle
24-111f Webinar	Checklist contrôle qualité du CSR : organisation du cabinet. Dossier du mandat et missions légales	Olivier de BONHOME	Audit - Controle
24-111n webinar	Checklists bij kwaliteitscontrole van CTR: Kantoororganisatie. Mandaatdossier en wettelijke opdrachten	Lieven ACKE	Audit - Controle
24-112f Webinar	Hot topics : normes et avis de l'IRE	Patricia LELEU	Audit - Controle
24-112n webinar	Hot topics: normen en adviezen van het IBR	Inge Vanbeveren	Audit - Controle
24-113f Webinar	Contrôle des instruments financiers	Jean-François HUBIN	Audit - Controle
24-113n webinar	Controle van financiele instrumenten	Geert VAN MOL	Audit - Controle
24-115f	Audit des comptes consolidés : exercices pratiques	Frédéric LEPOUTRE	Audit - Controle (Consolidatie)
24-115n	De controle van de geconsolideerde jaarrekening: praktische oefeningen	Wouter COPPENS	Audit - Controle (Consolidatie)

**Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024**

24-100n/f - 2024 - 14.06.24	Hot topics (Capita Selecta) - Financière Sector / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier - 2024	Stany ZABINSKI, Tom RENDERS, Brenda VAN TENDELOO, Dries COOLS, Pieter-Jan JANSSENS, Damien WALGRAVE, An SCHOVAERTS	Audit - Contrôle (Financière sector)
24-100n/f - 2024 - 15.01.24	Hot topics (Capita Selecta) - Financière Sector / Hot topics (Capita Selecta) - Secteur financier - 2024	Dirk VLAMINCKX, Guillaume DAVID, Alexander STIENAERS, Olivier MACQ	Audit - Contrôle (Financière sector)
24-701f on demand	Traitements de régimes de pension selon BE GAAP et IFRS	Geert DE RIDDER	Audit - Contrôle (IAS/IFRS)
24-701n on demand	Behandeling van pensioenregelingen onder BE GAAP en IFRS	Geert DE RIDDER	Audit - Contrôle (IAS/IFRS)
24-702f Webinar	Développements récents IAS/IFRS	Thomas CARLIER	Audit - Contrôle (IAS/IFRS)
24-702n webinar	Recente ontwikkelingen IAS/IFRS	Tom VAN HAVERMAET	Audit - Contrôle (IAS/IFRS)
24-801f on demand	Norme ISA 240 en cas de fraude (ayant un impact significatif)	Patricia LELEU	Audit - Contrôle (International Standards Auditing (ISA))
24-801n on demand	ISA 240 en fraude (met een van materieel belang zijnd effect)	Dries SCHOCKAERT	Audit - Contrôle (International Standards Auditing (ISA))
24-802f Webinar	Points d'attention pour l'auditeur de groupe	Corine MAGNIN, Cédric BOGAERTS	Audit - Contrôle (International Standards Auditing (ISA))
24-802n webinar	Aandachtspunten voor de groepsauditor	Laura LANSZWEERT, Ruben DE MEYER	Audit - Contrôle (International Standards Auditing (ISA))
24-803f Webinar	ISQM 2	Olivier de BONHOME	Audit - Contrôle (International Standards Auditing (ISA))
24-803n webinar	ISQM2	Lieven ACKE	Audit - Contrôle (International Standards Auditing (ISA))
24-114f	Capita selecta : secteur non-marchand, aspects fiscaux et autres	Fernand MAILLARD	Audit - Contrôle (Not for profit)
24-114n	Capita Selecta - Not for profit: fiscale en overige aspecten	Emiel DE SMEDT	Audit - Contrôle (Not for profit)
24-402f Webinar	CSA : Missions particulières et adaptées dans les SA, SRL et les SC	Olivier VERTESEN	Cyclus Wetboek van vennootschappen en verenigingen (WVV)
24-403f	CSA : Spécificités des A(I)SBL et des fondations	Fernand MAILLARD	Cyclus Wetboek van vennootschappen en verenigingen (WVV)
24-404f	Workshop : Les missions légales prévues par le CSA	Olivier VERTESEN	Cyclus Wetboek van vennootschappen en verenigingen (WVV)

Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024

24-405f	CSA : Capita Selecta	Nathan VANHOVE, Johan VANDEN EYNDE	Cyclus Wetboek van vennootschappen en verenigingen (WVV)
24-Cycle 1 ESG - Module 1 FR - on demand	Présentation générale de la CSRD et des normes de reporting ESRS 1 et 2	Déborah FISCHER	ESG
24-Cycle 1 ESG - Module 2 FR - on demand	Présentation de différents sujets dans les ESRS portant sur l'environnement, les aspects sociaux et la gouvernance	Déborah FISCHER	ESG
24-Cycle 1 ESG - Module 3 FR - on demand	EU Taxonomy	Adrien LONG	ESG
24-Cycle 1 ESG - Module 4 FR - on demand	Sustainability assurance : ISAE 3000	Antoine VAN DER HAEGEN, Florian JACQUES	ESG
24-Cycle 2 ESG - Module 5 FR - on demand	Risk management (CSRD/ESRS) & Corporate sustainability Due Diligence Directive (supply chain)	Déborah FISCHER	ESG
24-Cycle 2 ESG - Module 6 FR - on demand	Exigences qualitatives et quantitatives en matière d'information de durabilité dans le cadre des normes ESRS	Jeremy CHENOY, Suzon MICHEL	ESG
24-Cycle 2 ESG - Module 7 FR - on demand	Double matérialité (CSRD/ESRS) & Climate change physical risk/transitional risk (CSRD/ESRS)	Sophie CHIREZ	ESG
24-Cycle 3 ESG - Module 10 FR	Normes relatives aux aspects sociaux : ESRS S1 Effectifs de l'entreprise/ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur/ESRS S3 Communautés touchées/ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals	Malda LEBBAR, Déborah FISCHER	ESG
24-Cycle 3 ESG - Module 10 FR - on demand	Normes relatives aux aspects sociaux : ESRS S1 Effectifs de l'entreprise/ESRS S2 Travailleurs de la chaîne de valeur/ESRS S3 Communautés touchées/ESRS S4 Consommateurs et utilisateurs finals	Déborah FISCHER	ESG
24-Cycle 3 ESG - Module 8 FR	Normes transversales : ESRS 1 Exigences générales & ESRS 2 Informations générales à publier + Norme relative aux aspects de gouvernance ESRS G1 Conduite des affaires	Déborah FISCHER, Malda LEBBAR	ESG
24-Cycle 3 ESG - Module 8 FR - on demand	Normes transversales : ESRS 1 Exigences générales & ESRS 2 Informations générales à publier + Norme relative aux aspects de gouvernance ESRS G1 Conduite des affaires	Déborah FISCHER	ESG
24-Cycle 3 ESG - Module 9 FR	Normes relatives aux aspects environnementaux : ESRS E1 Changement climatique/ESRS E2 Pollution/ESRS E3 Ressources aquatiques et marines/ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes/ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	Jeremy CHENOY, Suzon MICHEL	ESG

**Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024**

24-Cycle 3 ESG - Module 9 FR - on demand	Normes relatives aux aspects environnementaux : ESRS E1 Changement climatique/ESRS E2 Pollution/ESRS E3 Ressources aquatiques et marines/ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes/ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	Suzon MICHEL, Jeremy CHENOY	ESG
24-Cyclus 1 ESG - Module 1 NL - on demand	Algemene presentatie van de CSRD en de verslaggevingsstandaarden ESRS 1 en 2	Julie STUCKENS, An SCHOOVAERTS	ESG
24-Cyclus 1 ESG - Module 2 NL - on demand	Presentatie van verschillende onderwerpen uit de ESRS over milieu-, sociale en bestuurskwesties	An SCHOOVAERTS, Julie STUCKENS	ESG
24-Cyclus 1 ESG - Module 3 NL - on demand	EU Taxonomy	Tom RENDERS	ESG
24-Cyclus 1 ESG - Module 4 NL - on demand	Sustainability assurance: ISAE 3000	Zhou-Heng YANG, Sien EYLENBOSCH	ESG
24-Cyclus 2 ESG - Module 5 NL - on demand	Risk management (CSRD/ESRS) & Corporate sustainability Due Diligence Directive (supply chain)	Vanessa DAELMAN, Koen VAN EUPEN	ESG
24-Cyclus 2 ESG - Module 6 NL - on demand	Kwalitatieve en kwantitatieve rapporteringsvereisten onder de ESRS standaarden	Steven MULKENS	ESG
24-Cyclus 2 ESG - Module 7 NL - on demand	Dubbele materialiteit (CSRD/ESRS) & Climate change physical risk/transitional risk (CSRD/ESRS)	Harry EVERAERTS	ESG
24-Cyclus 3 ESG - Module 10 NL	Standaarden met betrekking tot sociale thema's: ESRS S1 Eigen personeel/ESRS S2 Werknemers in de waardeketen/ESRS S3 Getroffen gemeenschappen/ESRS S4 Consumenten en eindgebruikers	Reinert DEBACKER, Steven MULKENS	ESG
24-Cyclus 3 ESG - Module 10 NL - on demand	Standaarden met betrekking tot sociale thema's: ESRS S1 Eigen personeel/ESRS S2 Werknemers in de waardeketen/ESRS S3 Getroffen gemeenschappen/ESRS S4 Consumenten en eindgebruikers	Reinert DEBACKER, Steven MULKENS	ESG
24-Cyclus 3 ESG - Module 8 NL	Dwarsdoorsnijdende standaarden: ESRS 1 Algemene vereisten & ESRS 2 Algemene toelichtingen + Standaard met betrekking tot governance ESRS G1 Zakelijk gedrag	Harry EVERAERTS, Willem ROEKENS	ESG
24-Cyclus 3 ESG - Module 8 NL - on demand	Dwarsdoorsnijdende standaarden: ESRS 1 Algemene vereisten & ESRS 2 Algemene toelichtingen + Standaard met betrekking tot governance ESRS G1 Zakelijk gedrag	Harry EVERAERTS, Willem ROEKENS	ESG
24-Cyclus 3 ESG - Module 9 NL	Standaarden met betrekking tot milieuthema's: ESRS E1 Klimaatverandering/ESRS E2 Verontreiniging/ESRS E3 Water en mariene hulpbronnen/ESRS E4 Biodiversiteit en ecosystemen/ESRS E5 Materiaalgebruik en circulaire economie	Vanessa DAELMAN, Koen VAN EUPEN	ESG

**Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024**

24-Cyclus 3 ESG - Module 9 NL – on demand	Standaarden met betrekking tot milieuthema's: ESRS E1 Klimaatverandering/ESRS E2 Verontreiniging/ESRS E3 Water en mariene hulpbronnen/ESRS E4 Biodiversiteit en ecosystemen/ESRS E5 Materiaalgebruik en circulaire economie	Vanessa DAELMAN	ESG
24-ESG - Module 1 FR - on demand - UPDATE	Présentation générale de la CSRD et des normes de reporting ESRS 1 et 2	Déborah FISCHER	ESG
24-ESG - Module 1 NL - on demand - UPDATE	Algemene presentatie van de CSRD en de verslaggevingsstandaarden ESRS 1 en 2	Déborah FISCHER	ESG
24-ESG - Module 11 FR	De la directive à la loi : l'implémentation de la CSRD en Belgique	Marc Bihain	ESG
24-ESG - Module 11 FR - on demand	De la directive à la loi : l'implémentation de la CSRD en Belgique	Marc Bihain	ESG
24-ESG - Module 11 NL	Van richtlijn naar wet: de implementatie van de CSRD in België	Inge Vanbeveren	ESG
24-ESG - Module 11 NL - on demand	Van richtlijn naar wet: de implementatie van de CSRD in België	Inge Vanbeveren	ESG
24-ESG - Module 12 FR	Analyse de double matérialité : cas pratique	Sophie CHIREZ	ESG
24-ESG - Module 12 NL	Dubbele materialiteitsanalyse: theorie & praktische casus	Harry EVERAERTS	ESG
24-ESG - Module 13 FR	Formation de Base sur le Calcul du CO2 : Scopes 1, 2 et 3	Erwin DE BOCK, Déborah FISCHER	ESG
24-ESG - Module 13 FR - on demand	Formation de Base sur le Calcul du CO2 : Scopes 1, 2 et 3	Déborah FISCHER, Erwin DE BOCK	ESG
24-ESG - Module 13 NL	Basis opleiding CO2 berekeningen : Scope 1, 2 & 3	Vanessa DAELMAN	ESG
24-ESG - Module 13 NL - on demand	Basis opleiding CO2 berekeningen : Scope 1, 2 & 3	Vanessa DAELMAN	ESG
24-ESG - Module 14 FR - on demand	VSME : aperçu et pratiques	Déborah FISCHER, Erwin DE BOCK	ESG
24-ESG - Module 14 NL - on demand	VSME: overzicht en praktijken	Erwin DE BOCK, Déborah FISCHER	ESG
24-ESG - Module 15 FR - on demand	Assurance on ESG : la pratique	Ophélie FRANCO	ESG
24-ESG - Module 15 NL - on demand	ESG assurance: de praktijk	Midas MAES	ESG

**Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024**

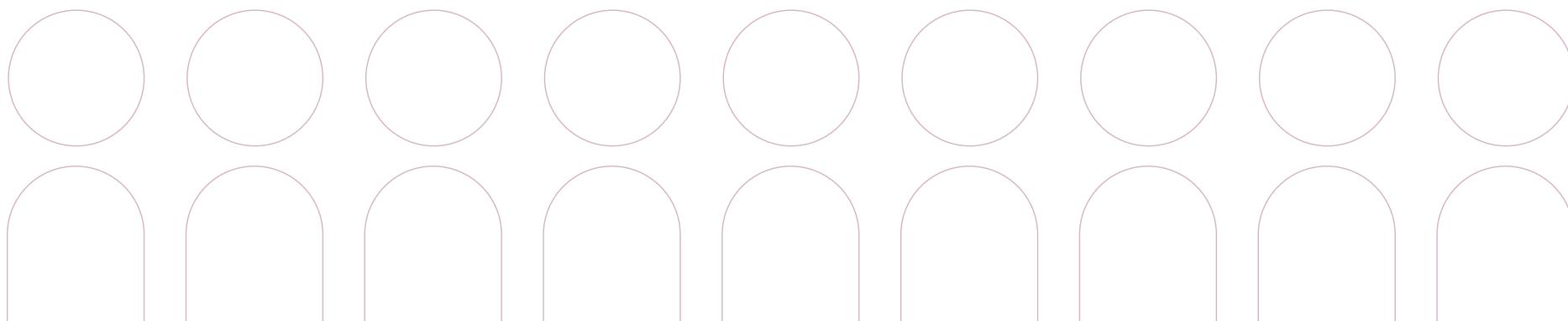
24-ESG - Module 2 FR - on demand - UPDATE	Présentation de différents sujets dans les ESRS portant sur l'environnement, les aspects sociaux et la gouvernance	Déborah FISCHER	ESG
24-ESG - Module 2 NL - on demand - UPDATE	Presentatie van verschillende onderwerpen uit de ESRS over milieu-, sociale en bestuurkwesties	Déborah FISCHER	ESG
24-ESG - Module 3 FR - on demand - UPDATE	EU Taxonomy	Martin MICHELS	ESG
24-ESG - Module 3 NL - on demand - UPDATE	EU Taxonomy	Tom RENDER	ESG
24-ESG - Module 5 FR - on demand - UPDATE	Risk management (CSRD/ESRS) & Corporate sustainability Due Diligence Directive (supply chain)	Déborah FISCHER	ESG
24-ESG - Module 5 NL - on demand - UPDATE	Risk management (CSRD/ESRS) & Corporate sustainability Due Diligence Directive (supply chain)	Koen VAN EUPEN	ESG
24-ESG - Module 7 FR - on demand - UPDATE	Analyse de double matérialité – mise à jour et bonnes pratiques	Sophie CHIREZ	ESG
24-ESG - Module 7 NL - on demand - UPDATE	Dubbele materialiteitsanalyse – update & best practices	Harry EVERAERTS	ESG
24-200f	Actualités en imposition des revenus des sociétés, des personnes morales et des personnes physiques	Michel DE WOLF	Fiscaliteit
24-200n webinar	Update fiscaliteit: actualiteit vennootschapsbelasting op inkomsten 2023	Yves VERDINGH	Fiscaliteit
24-201f on demand	Formation de base : imposition des revenus des sociétés	Geoffroy GALEA	Fiscaliteit
24-201n on demand	Basis vennootschapsbelasting	Yves VERDINGH	Fiscaliteit
24-202f	Fiscalité - Jurisprudence sur le thème de l'ABUS FISCAL et FRAUDE FISCALE	Jean-Luc WUIDARD	Fiscaliteit
24-202n	Update fiscaliteit: recente ontwikkelingen capita selecta. Aandachtspunten voor de bedrijfsrevisor	Yves VERDINGH	Fiscaliteit
24-203f Webinar	Actualités TVA : points d'attention et jurisprudence récente	Katia DELFIN-DIAZ	Fiscaliteit
24-203n webinar	BTW update: Special topics van belang bij de audit en recente rechtspraak	Jurgen OPREEL	Fiscaliteit
24-204f Webinar	Prix transfert : actualité et points d'attention	Yves de GROOTE	Fiscaliteit
24-204n webinar	Transfer pricing: actualiteit en aandachtspunten	Dirk VAN STAPPEN	Fiscaliteit

**Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024**

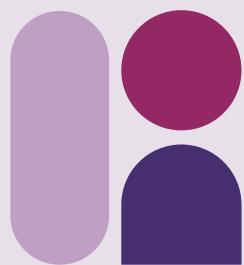
24-205f on demand	Fiscalité des apports en nature - taxation à l'IPP et à l'ISOC. Exonération des apports, taxation étalée des plus-values. Revue de la jurisprudence récente et des dernières modifications législatives.	Joseph MARKO	Fiscaliteit
24-205n on demand	Fiscaliteit rond eenmalige opdrachten: inbreng in natura en nieuwe opdrachten die voortvloeien uit het WVV	Yves VERDINGH	Fiscaliteit
24-501f (Pratique)	Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application (Pratique)	Alban AHMEDI	Informatica
24-501f (Théorie) - on demand	Audit informatique : l'impact sur l'approche d'audit et l'IPE du test des ITGC's et contrôles d'application (Théorie)	Alban AHMEDI	Informatica
24-501n (Workshop)	De impact op de controleaanpak en IPE van het testen van de ITGC's en application controls - Workshop	Wouter EVERSDIJK	Informatica
24-501n on demand (Theorie)	De impact op de controleaanpak en IPE van het testen van de ITGC's en application controls - Theorie	Wouter EVERSDIJK	Informatica
24-502f on demand	Cyber Sécurité	Julien PITER	Informatica
24-502n on demand	Cyber security	Marc VAELE	Informatica
24-503f	Impact of Data Analytics on Audit	Sébastien VERACHTERT, Vincent THYRION	Informatica
24-503n	Impact of Data Analytics on Audit	Filip SIMPELAERE	Informatica
24-Halve Studiedag ISQM / Demi-journée d'études ISQM	Praktische toepassing ISQM / Mise en pratique ISQM	Dries SCHOCKAERT, Delphine DELAHAUT, Ann DE ROECK, Isabelle MEUNIER	ISQM
24-604f	Déontologie et indépendance : exemples pratiques	Sandrine Van Bellinghen, Marc Bihain	Plichtenleer en AML
24-606f	Fraude : cas pratiques	Cédric ANTONELLI	Plichtenleer en AML
24-116n/f	Capita Selecta voor gerechtsdeskundigen/Capita Selecta pour les experts judiciaires	Fernand MAILLARD, Geert JOCQUÉ, Fabrice MOURLON BEERNAERT, Lieven ACKE, Robbie TAS, Caroline HOTTERBEECKX, Déborah FISCHER, Maximilien ARNOLDY	Recht
24-300f	Le réviseur d'entreprises et le droit des sociétés : actualités et aspects particuliers	Fernand MAILLARD	Recht
24-300n	De bedrijfsrevisor en de vennootschapswetgeving: actualiteit en special topics	Lieven ACKE	Recht
24-300n bis	De bedrijfsrevisor en de vennootschapswetgeving: actualiteit en special topics	Lieven ACKE	Recht

Annexe 3 : Liste des séminaires, des sessions d'information et des journées d'études organisés de mars 2023 à mars 2024

24-301n/f on demand	GDPR voor bedrijfsrevisorenkantoren / RGPD pour cabinets de révision	Nils QUAIARIAT, Ornella SABATINO, Olivier de BONHOME	Recht
24-302f Webinar	Actualités en droit social	Sylvie DUMORTIER, Nadège TOUSSAINT	Recht
24-302n webinar	Actualiteiten sociaal recht	Jan LEIN, Renée VANDEKENDELAERE	Recht
24-303f (Théorie) on demand	Going concern (Théorie)	Charles-Henri DE STREEL	Recht
24-303f (Workshop)	Going concern (Workshop)	Charles-Henri DE STREEL	Recht
24-303n (Workshop)	Going concern (Workshop)	Marleen MANNEKENS	Recht
24-303n on demand (Theorie)	Going concern (Theorie)	Lieven ACKE	Recht
24-401f on demand	CSA : Gouvernance (modèles de gestion, fonctions des administrateurs, responsabilité, conflits d'intérêts et mission du commissaire, etc.)	Nikita TISSOT	Recht
24-401n on demand	WVV: Governance (bestuursmodellen, bestuurstaak, aansprakelijkheid, belangenconflicten en opdracht van de commissaris, enz.)	Marieke WYCKAERT	Recht
24-402n webinar (deel 1)	WVV: Bijzondere opdrachten in de BV en de NV	Marleen MANNEKENS	Recht
24-402n webinar (deel 2)	WVV: Bijzondere opdrachten in de BV en de NV	Marleen MANNEKENS	Recht
24-404n	Workshop: Alle wettelijke opdrachten	Marleen MANNEKENS	Recht
24-404n bis	Workshop: Alle wettelijke opdrachten	Marleen MANNEKENS	Recht
24-405n	WVV: Capita Selecta	Johan VANDEN EYNDE, Gauthier DE WACHTER	Recht
24-901f	Diriger avec résilience : Atelier de leadership en temps de transition	Jérôme van LIDTH	Soft skills
24-901n	Leiden met veerkracht: workshop leiderschap in tijden van verandering	Relinde NOUWEN	Soft skills







ICCI

Informatiecentrum voor
het Bedrijfsrevisoraat
Centre d'Information du
Révisorat d'Entreprises

V.U.: Alexia Cauwe // Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Brussel // info@icci.be // www.icci.be